

**LA REPRÉSENTATION DE L'ACTION CARITATIVE DES FEMMES
CHEZ LOUISE DE MARILLAC ET VINCENT DE PAUL (1626-1660)**

**PAR
MARIE-CLAIRE LAUZON**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
ET AU PROGRAMME EN ÉTUDES DES FEMMES
À TITRE D'EXIGENCE EN VUE DE L'OBTENTION
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE AVEC SPÉC. EN ÉTUDES DES FEMMES
(M.A.)**

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

© AOÛT 1999, MARIE-CLAIRE LAUZON

*Je tiens à remercier mes parents et amis.
Leur amour et leur soutien ont rendu possible la production de ce mémoire et bien plus.*

*Un très grand merci aussi aux professeurs qui, au cours des années,
m'ont communiqué un brin de leur passion pour le passé ... et le présent.*

TABLE DES MATIÈRES

Page titre.....	i
Remerciements.....	ii
Table des matières.....	iii
Chapitre 1: Introduction	
1.1. Introduction générale et problématique.....	1
1.2. Historiographie.....	2
1.2.1. Le courant hagiographique et attestataire.....	2
1.2.2. Le courant de l'histoire des femmes.....	4
1.3. Cadre théorique et conceptuel.....	9
1.4. Sources et méthodologie.....	10
1.5. Présentation du mémoire	12
Chapitre 2: La France d'Ancien Régime et le temps des crises (1630-1660)	
2.1. Survol thématique de la France d'Ancien Régime.....	13
2.1.1. L'espace.....	13
2.1.2. Le peuplement.....	14
2.1.3. La stratification sociale.....	15
2.1.4. L'économie.....	16
2.2. Le temps des crises (1630-1660).....	18
2.2.1. Le gouvernement et la guerre.....	19
2.2.2. La maladie.....	20
2.2.3. La famine.....	21
Chapitre 3: Le mouvement caritatif laïc	
3.1. Les institutions caritatives françaises vers 1600.....	25
3.2. Les réactions face à la pauvreté.....	26
3.3. La participation de V. de Paul et de L. de Marillac.....	29
Chapitre 4: La représentation du rôle caritatif des femmes chez Louise de Marillac et Vincent de Paul	
4.1. Louise de Marillac.....	37
4.1.1. Les responsabilités de Louise de Marillac.....	37
4.1.2. La représentation du rôle de Louise de Marillac.....	42
4.2. Les Filles de la Charité.....	46
4.2.1. Les responsabilités des Filles de la Charité.....	46
4.2.2. La représentation du rôle des Filles de la Charité.....	46
4.3. Les Dames de la Charité.....	49
4.3.1. Les responsabilités des Dames de la Charité.....	49
4.3.2. La représentation du rôle des Dames de la Charité.....	51
Chapitre 5: Bilan et conclusion.....	54
Bibliographie.....	58
Annexe	

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

1.1. INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PROBLÉMATIQUE

Le XVII^e siècle, le “Grand siècle” de la France, fut aussi un siècle de grande pauvreté. Le temps fort de la misère survint vers les années 1630, le résultat de la présence conjointe de la guerre, de la peste, de la disette et de la famine. Cette conjoncture rendit la survie fort difficile pour une grande partie de la population française. Affamés et sans ressources, des milliers de paysans quittèrent les campagnes pour les villes, espérant y trouver secours. Mais les institutions caritatives alors en place, héritées du Moyen Âge, ne purent subvenir aux besoins toujours croissants. Presque laissés à eux-mêmes, les moins fortunés furent condamnés à la mendicité, au vagabondage, à la mort.

Confrontée à cette situation une partie de la population, plus en moyens et emportée par un climat spirituel intense, se mobilisa afin de soulager la misère. On assista à la montée d’un étonnant élan caritatif laïc. La participation des femmes à ce mouvement charitable fut déterminante. Réunies dans diverses organisations, dont des congrégations féminines séculières, et souvent dirigées par des dames de l’élite, des centaines, voire des milliers, de femmes consacrèrent leur vie aux bonnes oeuvres.

Cette étude s’intéresse à la participation des femmes à ce grand élan caritatif des années 1630-1660. Elle vise plus particulièrement à dégager l’image, la représentation, des laïques participant aux projets de secours entre 1630 et 1660 telle qu’évoquée dans les écrits de deux de leurs contemporains: Louise de Marillac¹ et Vincent de Paul². Ce

¹ Louise de Marillac (1598-1660) est une des grandes actrices du mouvement caritatif français au XVII^e siècle. En 1633, elle collabore, avec Vincent de Paul, à la création d’une nouvelle organisation de filles séculières vouées au secours des pauvres: les Filles de la Charité. Elle en assure la direction jusqu’à sa mort en 1660. Le titre de *Madame* étant réservé aux femmes de la haute noblesse, Louise de Marillac

faisant, elle cherche à comprendre la participation féminine aux projets de secours aux pauvres en France au XVII^e siècle; la finalité et le sens de l'oeuvre de ces femmes.

1.2. HISTORIOGRAPHIE

1.2.1. LE COURANT HAGIOGRAPHIQUE ET ATTESTATAIRE

Les annales des communautés religieuses féminines furent les premiers ouvrages à traiter du rôle des femmes dans le cadre des oeuvres caritatives en France au XVII^e siècle.³

Sans être y être consacrés, ces volumes, habituellement rédigés de "l'intérieur" par un membre de la congrégation, abordèrent le thème des femmes et de l'assistance. En effet, un peu à la manière des chroniques médiévales, ils relataient l'histoire des premières heures de la congrégation, son mandat, ses grandes réalisations. Mais, comme l'explique

E. Rapley, le contenu de ces documents n'était pas exclusivement historique.

(...) Ils n'avaient pas pour objectif de relater des faits historiques, mais de proposer des exemples de sainteté et d'héroïsme à la communauté. Les fondateurs y sont représentés avec un air de sainteté et une sérénité qui s'accordent mal avec les inquiétudes et les doutes que leur correspondance révèle. Ces annales nous donnent néanmoins un aperçu plus étendu sur la vie en communauté: ces pages contiennent les portraits de toute une variété de soeurs dont on jugeait les qualités et les expériences dignes de passer à la postérité.

(issue d'une famille de noblesse ancienne mais veuve du secrétaire des commandements auprès de Marie de Médicis, Antoine Le Gras) porte également le nom de Mademoiselle Le Gras.

² Vincent de Paul (1581-1660) demeure certainement l'un des personnages les plus connus de la Réforme catholique. Parmi ses nombreuses réalisations comptent la création de la Congrégation des prêtres de la Mission, l'établissement des premiers séminaires parisiens, la création des Confréries de la Charité, de la Compagnie des Dames de la Charité et, avec Louise de Marillac, la fondation des Filles de la Charité.

³ Citons, pour le cas de la Nouvelle-France, Mère A.M.J. Saint-Ignace. *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. 1636-1716*. Québec, L'Hôtel-Dieu de Québec, 1639. et M. Morin, *Histoire simple et véritable: les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1648-1725*. éd. Ghislaine Legendre, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1979.

Faisant l'éloge de la fondatrice et des protectrices et protecteurs de la congrégation, les annales des communautés religieuses, premiers témoignages de la participation des femmes au mouvement caritatif, sont donc dominées par une forte tendance hagiographique et attestataire.⁴

La perspective hagiographique et attestataire demeure le courant dominant de l'historiographie des femmes et de l'assistance jusqu'au XX^e siècle. On la retrouve dans la plupart des ouvrages consacrés à l'histoire des congrégations religieuses féminines de même que dans les biographies réalisées au sujet des personnalités religieuses et caritatives du XVII^e siècle. Parmi les plus grands artisans de ce style "historique" figurent les biographes du XIX^e siècle. En réaction à l'anticléricisme de la période, tributaire de la Révolution française, et qui avait alors atteint son apogée⁵, ces biographes rédigèrent des ouvrages où les femmes chrétiennes du passé étaient élevées en modèles de perfection. On retrouve une expression particulièrement éloquente de ce type de publication dans les biographies des Dames de la Charité rédigées par le Comte de Bonneau-Avenant au cours du dernier quart du XIX^e siècle.⁶

Au cours des siècles, d'autres études abordant l'action caritative des femmes au XVII^e siècle (biographies, histoires des congrégations), et adhérant au courant hagiographique et attestataire, émanèrent, à la manière des annales, des communautés elles-mêmes. Cette tendance s'amplifia lors du pontificat de Jean XXIII⁷ et plus

⁴ De plus, ces annales tendent parfois à minimiser l'ampleur du rôle joué par les femmes laïques.

⁵ E. Rapley. *Les dévotes. Les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*. Montréal, Bellarmin, 1995. p.303.

⁶ Le Comte de Bonneau-Avenant. *Madame de Miramion et ses oeuvres charitables*. Paris, Didier et Cie, 1875. et du même auteur *La duchesse d'Aiguillon nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses oeuvres charitables 1604-1675*. Paris, Didier et Cie, 1879.

⁷ Rapley. *op. cit.* p.305.

particulièrement suite à la promulgation du document *Perfectae Caritatis* en 1965 dans le cadre du concile Vatican II. Selon E. Charpy, spécialiste de Louise de Marillac, ce texte invita “les congrégations religieuses à “revenir aux sources”, à “relire” leurs origines pour y mieux percevoir tout le souffle, tout le dynamisme de leur charisme”.⁸ Par conséquent, une forte vague de publications consacrées aux communautés religieuses s’en suivit. Parmi les nombreuses études de tendance hagiographiques produites par les congrégations religieuses masculines et féminines à cette époque, de même qu’au cours des décennies subséquentes, certaines traitèrent plus particulièrement de Louise de Marillac et des Filles de la Charité. Signalons, entre autres, les oeuvres de Poinsenot, Charpy, Woodgate et Ryan.⁹

1.2.2. LE COURANT DE L’HISTOIRE DES FEMMES

Le grand détachement de la tendance hagiographique et attestatoire en ce qui a trait à l’histoire des femmes et de l’assistance au XVII^e en France se produit dans la foulée du courant de l’histoire des femmes. L’histoire des femmes naquit, rappelons-le, avec le mouvement féministe, au cours des années 1960 et 1970. Ce fut donc les

⁸ E. Charpy. *Spiritualité de Louise de Marillac. Itinéraire d’une femme*. Paris, Desclée de Brouwer, 1995. p. 8-9.

⁹ M.D. Poinsenot. *De l’anxiété à la sainteté: Louise de Marillac*. Paris, Fayard, 1958. M.V. Woodgate, *St, Louise de Marillac. Foundress of the Sisters of Charity*. London, B. Herder Book Co., 1946. Charpy, *op. cit.* F. Ryan. D.C. et J. Rybolt C.M.(ed.) *Vincent de Paul and Louise de Marillac. Rules, Conférences, and Writings*. Mahwah, New Jersey, Paulist Press, 1995. La valeur historique et méthodologique de ces documents produits par les communautés et fortement hagiographiques, est examinée par C. Molette dans son *Guide des sources de l’histoire des congrégations féminines françaises de vie active*. Il soutient que “(...) au point de vue méthodologique, ce pourrait être le gage d’une perception intime du caractère spécifique de la vie religieuse, à la condition déjà que fût manifesté ce caractère spécifique.” C. Molette. *Guide des sources de l’histoire des congrégations féminines françaises de vie active*. Paris, édition de Paris, 1974. p.13. D’autres soutiendront que le biais idéologique des auteurs peut limiter “l’objectivité” de leur analyse, son caractère critique.

questionnements historiques de chercheuses féministes qui entraînent la production des premières études consacrées au vécu des femmes dans le passé.

Depuis ces premiers balbutiements, il y a déjà plus de trente ans, le champs d'étude de l'histoire des femmes s'est considérablement élargi. On a cherché, et trouvé, la présence et l'influence des femmes dans la plupart des sphères de l'activité humaine à travers les âges. Lentement, article par article, les femmes d'autrefois furent intégrées à l'histoire dite "universelle", celle-là même qui les avait jusqu'alors considérées historiquement "insignifiantes"¹⁰.

L'histoire de l'Ancien Régime français fut d'ailleurs transformée par la naissance de l'histoire des femmes. De solides travaux, consacrés à la compréhension du vécu féminin aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, furent réalisés dans la plupart des grands champs de recherche historique.¹¹ Un des thèmes étudiés par les spécialistes de l'histoire des femmes sous l'Ancien Régime se démarquerait cependant des autres: l'histoire religieuse. Comme le note O. Hufton dans son article historiographique sur les femmes dans la France moderne,

(...) the relationship between women and religion, in Reformation and Counter-Reformation and in all movements attacking or defending traditional beliefs and practices, in the promotion or rejection of cults right into the present century, is emerging as one of the most striking themes in women's history.¹²

¹⁰ Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Le jour éditeur, 1992, p.9.

¹¹ O. Hufton. "Survey Articles in Women's History 1: Early Modern Europe". *Past and Present*. 101, 1983, 125-141. Voir aussi, M.C. Horowitz. "The Woman Question in Renaissance Textes". *History of European Ideas*. 4-5, 8, 1987, 587-595. M.L. King. *Women of the Renaissance*. Chicago, University of Chicago Press, 1991.

¹² Hufton. *op. cit.* p.136.

Les premiers travaux consacrés au vécu religieux des femmes à l'époque post-tridentine parurent, comme la plupart des études en histoire des femmes, au début des années 1970. Selon E. Rapley, spécialiste de la question des femmes et de l'Église en France au XVII^e siècle, la parution du livre de C. Molette en 1974, *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*¹³, témoigna d'un "changement d'attitude" quant à l'étude de ce sujet.¹⁴ En plus de marquer le début d'une multiplication des études consacrées à la vie religieuse des femmes sous l'Ancien Régime la publication de cet outil annonça le lent passage d'une historiographie hagiographique et attestataire à une historiographie se voulant plus critique et objective.

Mais, comme l'explique Rapley "ce n'est que tout récemment que l'histoire a commencé à explorer l'impact que ces milliers de femmes ont eu à la fois sur leur époque et sur leur propre condition"¹⁵. Car généralement, les ouvrages consacrés à l'assistance en France au XVII^e siècle traitaient peu, oubliaient ou négligeaient d'examiner la participation des femmes à ce mouvement.¹⁶

Par conséquent, ce thème des femmes et de l'assistance demeure encore aujourd'hui presque exclusivement la chasse gardée des spécialistes oeuvrant dans les champs de l'histoire des femmes. Ces chercheuses et chercheurs commencent d'ailleurs à

¹³ Molette. *op. cit.*

¹⁴ Rapley. *op. cit.* p.300.

¹⁵ *Ibid.* p.299.

¹⁶ À titre d'exemple soulignons le cas de quelques travaux historiques forts importants qui comportent toutefois certaines lacunes quant à leur traitement de "la question des femmes". Le rôle des femmes dans les mouvements caritatifs de l'époque n'est que brièvement esquissé dans les principaux ouvrages de J.P. Gutton et A. Tallon, des ouvrages phares sur la question de l'assistance. Voir entre autres J.P. Gutton. *La société et les pauvres en Europe*. Paris, P.U.F., 1974. et A. Tallon. *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*. Paris, Cerf, 1990. Chez L. Mezzadri, biographe de Vincent de Paul, Louise de Marillac fait figure de subordonnée plutôt que de véritable collaboratrice du "Grand Saint". L. Mezzadri. *Vincent de Paul. 1581-1660*. Paris, Desclée de Brouwer, 1985.

construire une historiographie intéressante. Aussi certains ouvrages de synthèse réalisés suivant cette perspective proposent-ils un aperçu général du rôle des femmes dans le cadre des projets de secours aux plus démunis en Europe à l'époque moderne, situant cette dimension de leur vie dans un contexte socio-économique, politique, religieux ou culturel plus large. Notons, entre autres la contribution de M.L. King dans *Women of the Renaissance*¹⁷ et l'important ouvrage collectif, *Histoire des femmes en Occident*¹⁸.

D'autres études, toujours dans une perspective d'histoire des femmes, se concentrent plus particulièrement sur le cas français. Dans *Society and Culture in Early Modern France*¹⁹, N. Z. Davis étudie le cas des femmes protestantes de Lyon au XVI^e siècle. L'auteure se penche sur les rapports entre l'action caritative et la réforme protestante, ainsi qu'à la modification des discours sur la pauvreté. Elle traite également du rôle, de la place des femmes, dans le contexte de la réforme. Son analyse de la condition des femmes vivant en milieu urbain lui permet de conclure que le protestantisme leur permet, généralement, de participer à de nouvelles expériences religieuses (lecture des textes sacrés, écriture, prédication) et entraîne un certain rapprochement avec les hommes en ce qui concerne leur vie spirituelle. L'historienne évite toutefois de décrire un "âge d'or" pour les femmes protestantes en notant que ces dernières demeurent dans une situation d'inégalité.

¹⁷ King, *op. cit.*

¹⁸ N.Z. Davis. *Society and Culture in Early Modern France*. Stanford, Stanford University Press, 1975.
N. Z. Davis et A. Farge. (ed.) *Histoire des femmes en Occident*. Paris, Plon, 1991. Notamment l'article de E. Shulte van Kessel. "Vierges et mères entre ciel et terre. Les chrétiennes des premiers temps modernes." *Histoire des femmes en Occident*. Paris, Plon, 1991, t. 3. p.141-174.

¹⁹ N. Z. Davis. *op. cit.* Notamment les essais *Poor Relief, Humanism, and Heresy* et *City Women and Religious Change*.

Comme Davis, Rapley s'intéresse à la question des femmes et de la vie religieuse en France à l'époque moderne. Dans son ouvrage *Les dévotes. Les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*²⁰, l'auteure met en lumière l'univers des catholiques françaises participant au mouvement de "féminisation de l'Église"²¹. Rapley soutient que la société catholique du XVII^e siècle constitue le lieu d'une remarquable promotion de la femme, promotion qui se manifeste entre autres par une diversification des options offertes à celle-ci, jusqu'alors le plus souvent limitées au mariage ou au cloître. Rapley place ce phénomène dans un contexte où un "(...) antiféminisme puissant, qui s'était élevé avec le temps presque au niveau d'un dogme, attendait les femmes à la porte de l'Église"²². Des études de cas détaillées, puisées des contextes français et nouveau-français, constituent le squelette de ce remarquable ouvrage. L'auteure y présente diverses congrégations dont les Filles de Notre-Dame, les Ursulines, les Miramionnes, la Congrégation de Montréal et les Filles de la Charité.

Cet ouvrage paru en 1995 dans son édition de langue française s'inscrit dans une vague de publications émanant du milieu universitaire consacrées spécifiquement au cas des congrégations de filles séculières. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce courant que se distingue M.C. Dinet-Lecomte, grande spécialiste de cette question. Cette dernière s'intéresse plus particulièrement au cas des soeurs hospitalières sous l'Ancien Régime, soeurs réunies dans une vingtaine de congrégations de divers modèles. Dans "Les soeurs hospitalières au service des pauvres malades aux XVII^e et XVIII^e siècle"²³, l'auteure

²⁰ Rapley. *op. cit.*

²¹ Mouvement d'abord mis en lumière par P. Chaunu.

²² Rapley. *op. cit.* p.38.

²³ M.C. Dinet-Lecomte. "Les soeurs hospitalières au service des pauvres malades aux XVII^e et XVIII^e siècles". *Annales de démographie historique*. 1994. p.276-291.

présente une vue d'ensemble de la vie et de l'oeuvre de ces femmes. Elle poursuit son analyse de ce large groupe dans un autre article, encore une fois fort probant, "Les religieuses hospitalières dans la France moderne: une même vocation dans une multitude d'instituts"²⁴. Dinet-Lecomte y décrit le caractère multidimensionnel, actif et contemplatif, de l'existence des soeurs hospitalières. Deux autres auteures, De la Grange²⁵ et Lafleur²⁶, produisent des ouvrages consacrés aux filles séculières au début des années 1990. Émanant du milieu universitaire américain, leurs études, consacrées à Louise de Marillac et aux Filles de la Charité, demeurent toutefois fortement influencées par la tradition hagiographique et attestataire.

1.3. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Le cadre théorique de cette recherche est inspiré de l'histoire traditionnelle et de l'histoire féministe. En effet, elle peut d'abord être associée à l'histoire traditionnelle de type "contributoire". Cette approche s'éloigne relativement peu de la manière classique (souvent androcentrique) d'interroger le passé. Elle transpose, sans les modifier, des questionnements historiques traditionnels à des sujets de recherche féminins. Cette façon de questionner le passé est intéressante dans la mesure où elle sert à établir une première base de connaissance sur un sujet jusqu'alors inexploré. Elle permet de réintégrer les femmes à l'histoire en examinant leur rôle et leurs accomplissements et prépare le terrain

²⁴ M.C. Dinet-Lecomte. "Les religieuses hospitalières dans la France moderne: une même vocation dans une multitude d'instituts". *Revue d'histoire de l'Église de France*. n.205, 1994. p.195-216.

²⁵ A.M. Delagrangé. *L'apôtre des femmes dans la France du XVII^e siècle: Saint Vincent de Paul, serviteur et avocat de leur dignité*. Thèse de doctorat inédite. French and Italian Department, University of Massachusetts Amherst, 1995.

²⁶ K.B. Lafleur, S.P. *Louise de Marillac: A Light in the Darkness. A Woman of Yesteryear, a Saint and a Model for Today*. New York, New City Press, 1996.

pour des recherches aux problématiques plus “complexes et sophistiquées”.²⁷ Mais, cette approche théorique comporte aussi des limites importantes. Comme l’explique G. Lerner dans son article *Placing Women in History*, “When all is said and done, what we have mostly done in writing contribution history is to describe what men in the past told women to do and what men in the past thought women should be.”²⁸ Afin de palier ces limites, le cadre théorique de cette recherche s’inspire donc également de l’histoire féministe. Cherchant, à l’aide du concept d’image ou de représentation, à cerner la conscience qu’avaient les femmes d’elles-mêmes et de leur rôle, la présente étude s’inscrit donc dans le courant d’analyse de l’histoire de la conscience féminine. Ce type de questionnement constitue d’ailleurs une étape indispensable pour quiconque cherche à comprendre le processus de développement de la conscience féministe.²⁹

1.4. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

*It is a person's letters that will often give the deepest insight into the workings of the mind and the heart.*³⁰

Les sources sur lesquelles repose cette recherche sont de nature qualitative. Les principaux documents utilisés furent la correspondance échangée entre Louise de Marillac et Vincent de Paul entre 1626 et 1660.³¹ Les deux individus ont laissé une correspondance

²⁷ G. Lerner. “Placing Women in History: Definitions and Challenges”. p.7

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.* p.6.

³⁰ R. McCullen, C.M. Louise de Marillac. *Spiritual Writings*. Brooklyn, New York, New City Press, 1991. (Preface to the English Language Edition) p. xxix.

³¹ V. de Paul. *Correspondance, Entretiens, Documents*. Édition annotée de P. Coste. Paris, Lecoffre, 14 volumes, 1920-1925. et L. de Marillac. *Écrits Spirituels*. Édition annotée de L. Sullivan. Tours, 1983. Outre la correspondance échangée entre Vincent de Paul et Louise de Marillac, d’autres documents contenus dans ces deux volumes ont servi, dans une moindre mesure, à l’élaboration de cette étude. Signalons entre autres les règlements des Filles de la Charité, les pensées, notes de retraite, méditations de Louise de Marillac et les conférences prononcées par Vincent de Paul. Sur les écrits de Louise de Marillac, voir Charpy. *op. cit.* p.7-9.

abondante. Car pour reprendre l'expression de P. Coste (expression qui s'applique aussi bien au cas de Louise de Marillac): si "Vincent de Paul a beaucoup agi. Il a aussi beaucoup écrit"³².

Ainsi, Vincent de Paul et Louise de Marillac s'échangent des missives pendant plus de trente ans. Parmi l'ensemble des correspondants de Monsieur Vincent, Marillac est d'ailleurs la destinataire qui reçoit le plus de lettres.³³ Cette recherche se fonde donc sur un corpus documentaire d'environ 600 lettres.³⁴

Les tableaux et les graphiques présentés en annexe font part des lettres écrites par Mademoiselle Le Gras et Monsieur Vincent entre 1626 et 1660.³⁵ Les données contenues dans les tableaux sont le fruit du dépouillement des index des 14 tomes des écrits de Vincent de Paul édités et annotés par P. Coste dans *Correspondance, entretiens et documents* ainsi que de l'index des *Écrits spirituels* de Louise de Marillac édité par L. Sullivan. Le tableau 1.1 décrit les variations annuelles du nombre de lettres écrites par Vincent de Paul à Louise de Marillac. Le tableau 1.2 décrit les variations annuelles du nombre de lettres écrites par Louise de Marillac à Vincent de Paul.³⁶ Dans les graphiques qui les accompagnent, l'ordonnée représente le nombre de lettres écrites alors que l'abscisse désigne les années.

³² P. Coste dans V. de Paul. *op. cit.* vol. 1 p. xii (Préface).

³³ Après Marillac, destinataire par excellence, suivent Firmin Get, supérieur de la maison de Marseille de la Congrégation de la Mission avec 150 lettres, Jean Martin, supérieur à Turin avec près de 130 lettres et Edme Jolly, supérieur à Rome qui reçoit près de 120 lettres. Coste. *op. cit.* vol.1. p.xi-xii.

³⁴ De nombreuses lettres échangées entre les deux individus n'ont pu survivre aux ravages du temps. Ont également été exclues de l'étude les nombreuses lettres, plusieurs milliers, rédigées par V. de Paul à l'attention de plus d'une cinquantaine de destinataires autres que L. de Marillac au cours de la même période.

³⁵ Voir les graphiques et tableaux 1.1 et 1.2 présentés en annexe.

³⁶ Les tableaux sont composés de deux colonnes: année et nombre de lettres (somme des lettres écrites au cours d'une même année). Les données n'ont subi aucune transformation.

1.5. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Le chapitre suivant, le deuxième, examinera le contexte dans lequel évoluent Louise de Marillac et Vincent de Paul. La première partie de ce chapitre prendra la forme d'un bref survol thématique de la France d'Ancien Régime. Y seront développés: l'espace, la population, la stratification sociale, les solidarités et encadrements et l'économie. La seconde partie de ce chapitre sera consacrée au "temps des crises", aux années 1630-1660. Afin de comprendre les causes précipitant la France dans un climat de crise intense, les thèmes du gouvernement, de la guerre, de la maladie et de la famine seront évoqués. Ensuite, le chapitre trois présentera le puissant mouvement caritatif laïc qui naquit au cours de cette même période. Les origines de cet élan caritatif (notamment l'omniprésence du besoin et le climat d'exaltation religieuse qui emporte une partie des élites) seront expliquées et les contributions de Louise de Marillac, Vincent de Paul, les Filles de la Charité et les Dames de la Charité seront présentées. Puis, le chapitre quatre sera consacré à la représentation du rôle caritatif des femmes chez Mademoiselle Le Gras et Vincent de Paul. L'image du rôle des Filles de la Charité, des Dames de la Charité de même que l'esprit qui anime l'oeuvre de ces femmes seront examinées. Finalement, le dernier chapitre, le cinquième, présentera un bilan des principales conclusions de cette recherche.

CHAPITRE 2: LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME ET LE TEMPS DES CRISES (1630-1660)

2.1. SURVOL THÉMATIQUE DE LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME

2.1.1. L'ESPACE

L'espace français, tel qu'on le retrouve au XVII^e siècle, est le produit d'une lente construction. Le "temps dense par excellence"³⁷ de cette construction se situa au cours de la deuxième moitié du XV^e siècle. Au fil des guerres, des contrats et des unions, de nombreux territoires se greffèrent au domaine royal. Graduellement, l'espace français s'étendit au delà de la frontière traditionnelle de la Saône et du Rhône.³⁸ Mais même au début du XVII^e siècle, période qui nous intéresse ici (1630-1660), les frontières du royaume demeuraient vulnérables certaines de ses parties étant convoitées par les princes des territoires avoisinants. Exception faite de la Lorraine, de la Corse, de la Savoie et du comté de Nice, le territoire français était constitué vers 1700.³⁹ Il s'étendait sur un demi-million de kilomètres carrés et comptait la plupart des parties que nous lui connaissons aujourd'hui.⁴⁰

Cet espace français, aux paysages stables et permanents⁴¹, était également caractérisé par la diversité, marqué d'importantes différences entre le nord et le sud. De plus, il était composé d'une mosaïque de "pays" bien individualisés, inégalement doués par la nature et par les hommes, diversement ouverts sur les régions voisines.⁴²

³⁷ E. Le Roy Ladurie et M. Morineau. *Histoire économique et sociale de la France*. Tome 1, Paris, P.U.F., 1977, p.20.

³⁸ Voir les cartes présentées en annexe.

³⁹ P. Goubert. *L'Ancien Régime. 2. Les pouvoirs*. Paris, Armand Colin, 1969, p.12. et J. Meyer. *La France moderne de 1515 à 1789*. Paris, Fayard, 1985. p.287 et 300-302.

⁴⁰ D. Roche et P. Goubert. *Les Français et l'Ancien Régime. 1. La société et l'État*. Paris, Armand Colin 1991, p.33.

⁴¹ Voir R. Mandrou. *Introduction à la France moderne*. Paris, Albin Michel, 1961, p.4-7.

⁴² *Ibid.* p.4.

2.1.2. LE PEUPEMENT

Malgré l'absence d'un dénombrement général du royaume avant la Révolution, les historiennes et les historiens parviennent à reconstituer certains aspects du paysage démographique de la France d'Ancien Régime. Ils estiment que l'espace français portait environ vingt millions d'habitants entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Ce faisant, il s'agissait, de loin, du pays le plus peuplé d'Europe.⁴³

Ce chiffre de vingt millions semble représenter l'équilibre démographique optimal pour la France moderne. Cet équilibre démographique fut conservé entre 1560 et la deuxième décennie du XVIII^e siècle grâce à l'agencement de plusieurs variables dont la chasteté pré-conjugale (surtout dans les campagnes), le célibat permanent d'un grand nombre de femmes et d'hommes, l'âge tardif au mariage, la forte fécondité et la forte mortalité. D'autres facteurs influèrent également dans l'équation démographique de la France d'Ancien Régime, notamment les épidémies, les guerres et les crises de subsistance. Selon J. Dupâquier, historien-démographe, le chiffre optimal de vingt millions se serait maintenu grâce à l'existence d'un mécanisme autorégulateur, un mécanisme "(...) fondé à la fois sur le système de la propriété, sur les valeurs morales et sur la pression sociale, qui échappait tant au contrôle qu'à la conscience même des contemporains"⁴⁴.

Faute de sources et d'études approfondies, nous connaissons relativement peu la répartition géographique de la population française au cours de l'Ancien Régime.⁴⁵ Il

⁴³ Roche. *op.cit.* p.34.

⁸ J. Dupâquier. *Histoire de la populations française. 2. De la Renaissance à 1789.* Paris, P.U.F., 1988, p.6.

⁴⁵ Voir *Ibid.* p.75.

demeure cependant bien établi que la densité moyenne de la population était d'environ 40 âmes au kilomètre carré et que la très grande majorité des Français demeuraient à la campagne.⁴⁶ En effet, sur vingt millions d'habitants seulement 10 à 15 % étaient des urbains.⁴⁷ De plus, il est reconnu que la majorité de cette population française, essentiellement paysanne, était sédentaire, peu encline à la mobilité. Ainsi à cette époque, comme l'écrit R. Briggs dans son *Early Modern France 1560-1715*, "Most Frenchmen still lived and died within sight of the church where they had been baptized"⁴⁸.

2.1.3. LA STRATIFICATION SOCIALE

La société française d'Ancien Régime est traditionnellement décrite selon la théorie des "ordres" ou "estats".⁴⁹ Selon cette conception héritée de l'Antiquité et toujours acceptée par beaucoup de théoriciens de l'Ancien Régime, la société se divisait en trois groupes: les clercs, la noblesse et le tiers état (*oratores, bellatores, laboratores*).⁵⁰

Le premier de ces groupes rassemblait "ceux qui prient pour le salut de la collectivité"⁵¹, les hommes tonsurés, prêtres et-ou ayant prononcé des vœux. Quoique

⁴⁶ Voir entre autres Meyer. *op. cit.* p.305.

⁴⁷ Au début du XVIII^e siècle, peu de grosses villes meublaient l'espace français. Paris, la plus considérable d'entre elles, comptait environ un demi-million d'habitants et seulement six autres villes logeaient entre 60 000 et 100 000 habitants. Selon Roche, ces villes "concentrent les richesses, les talents, tout ce qui brille, tout ce qui compte, tout ce qui détient les pouvoirs la puissance et la culture." Roche. *op.cit.* p.151.

⁴⁸ R. Briggs. *Early Modern France 1560-1715*. Oxford, O.U.P., 1977, p.48.

⁴⁹ Voir R. Mousnier. *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*. Paris, P.U.F., 1974.

⁵⁰ Cette théorie des trois ordres est toutefois contestée par certains historiens comme grille d'analyse de la stratification sociale de la France d'Ancien Régime. Voir Muchembled. *op. cit.* p.24. Roche. *op. cit.* p.118. Mandrou. *op. cit.* p.139. Briggs. *op.cit.* p.59. Elle demeure toutefois utile pour présenter un large survol sociologique de la France moderne. Signalons aussi qu'étroitement liés aux trois ordres étaient diverses formes d'encadrements et de solidarités. Ces unités d'encadrement et solidarités affectaient la vie des Français d'Ancien Régime, influençaient leurs relations, prenaient diverses formes (famille, autorité monarchique, paroisse, communauté des habitants, seigneurie, confrérie et corps de métier par exemple). Elles variaient selon les lieux de résidence.

⁵¹ Muchembled. *op. cit.* p.21.

unit par la foi et remarquablement bien organisé, il s'agissait dans les faits d'un groupe fortement hiérarchisé, lui-même divisé en plusieurs "classes". Le second des ordres, celui de la noblesse, regroupait les guerriers dont la race est "immémoriale" chargés de défendre la société. Cette noblesse, elle aussi fortement hiérarchisée (de l'écuyer aux ducs et pairs) était "féodalement liée au roi, noble entre les nobles, suzerain des suzerains; elle lui devait le conseil, l'aide (militaire) et bien entendu la fidélité"⁵². L'ordre de la noblesse se subdivisait lui-même en deux "états" d'ancienneté, de prestige et d'occupation variables: les gentilshommes et les nobles.⁵³ De plus, chacun de ces deux états de l'ordre de la noblesse se divisait en degrés hiérarchisés.⁵⁴ Le troisième des ordres, le tiers état, réunissait la très grande majorité de la population française, soit tous ceux se consacrant à la production et à la distribution des biens nécessaire à la survie quotidienne de l'ensemble de la société.

2.1.4. L'ÉCONOMIE

Les structures de l'ancienne économie française se caractérisent par leur "écrasante prédominance agricole"⁵⁵. De nombreuses variables de cette économie sont donc liées, directement ou non, au monde rural et agricole. Ainsi, la majeure partie de la population française était domiciliée à la campagne (environ 85 %) où elle s'adonnait à son activité économique première, la "course à la subsistance". L'économie industrielle ou plutôt

⁵² Goubert. *op. cit.* p.69.

⁵³ Il existait, au XVII^e siècle, de fortes tensions entre la noblesse ancienne, dite "de race", "d'extraction" ou "d'épée" et la noblesse "moderne", souvent fraîchement anoblée par charge anoblissante et vénale ou par lettre. La noblesse ancienne associait la noblesse récente la "vile bourgeoisie" (Saint-Simon). *Ibid.* p.123. Voir aussi Mousnier. *op. cit.* p.103-109.

⁵⁴ Mousnier. *op. cit.* p.102.

⁵⁵ Roche. *op. cit.* p.50.

manufacturière, de la France était d'ailleurs subordonnée à ce secteur agricole, sensible à ses variations. De plus, cinq produits, le blé, le vin, le sel, le drap et la toile, dont trois sont étroitement liés au monde rural ou agricole (blé, vin, sel), dominaient le commerce extérieur français.⁵⁶ Plus encore, beaucoup des grandes fortunes s'étaient constituées de biens ruraux stockés, de capitaux et de rentes rurales et les ponctions directes ou indirectes sur la production rurale ou agricole représentaient un des moyens privilégiés par l'État pour renflouer ses coffres.

Les coffres du royaume demandaient d'ailleurs de fréquents "renflouements" car comme l'explique le célèbre moderniste P. Goubert, "l'Ancien Régime a adopté le train de vie d'un grand État moderne, et (...) il n'a jamais été capable de s'en donner les moyens"⁵⁷. En effet, tout au long de l'époque moderne, les dépenses de l'État français ne cessèrent d'augmenter, cette augmentation n'étant tempérée que par les dévaluations successives de la monnaies et ce, jusqu'aux années 1720. Si ces dépenses ne cessèrent d'augmenter, c'est principalement à cause des besoins créés par l'effort militaire, même en temps de paix. Sous l'Ancien Régime, les dépenses de guerre représentaient au moins 30%, le plus souvent 50%, et parfois même 70% des dépenses de l'État.⁵⁸ Par conséquent, la France vivait un "endettement chronique" qu'elle cherchait à pallier, sans grand succès, par trois principales voies, soit les revenus du domaine, les diverses formes d'impôts et les emprunts.

⁵⁶ *Ibid.* p.51.

⁵⁷ Goubert. *op. cit.* p.185.

⁵⁸ *Ibid.* p.139.

2.2. LE TEMPS DES CRISES (1630-1660)

On est ébloui par la façade monarchique du Louvre et de Versailles, la primauté française en Europe, la splendeur des oeuvres classiques de l'art et des lettres, mais il faut lever le rideau et voir le jeu des acteurs sur la scène, tragique avant tout, de nos villes et nos campagnes où la guerre étrangère ou civile, les Frondes et les passages des armées, laissaient de sanglants sillages, ruines fumantes et friches désertes (...).⁵⁹

L'Europe toute entière fut touchée par une série de crises au cours du XVII^e siècle. C'est donc à bien des égards un très sombre XVII^e siècle qui succéda au "beau XVI^e". La France connut ses moments les plus difficiles entre 1628 et 1662, certaines de ces années méritant même les qualificatifs "d'apocalyptiques", "d'époque affreuse" ou "d'indicible désastre". Ainsi, comme l'écrivait le moderniste J. Le Brun, "le "Grand Siècle", ne fut pas ce "moment" de magnificence qu'on a souvent décrit, mais une période de crise profonde et continue"⁶⁰. La durée et la géographie des crises fut, évidemment, variable; elles furent généralement plus dévastatrices pour l'est et le nord. Touchant parfois un village ou une région à la fois durant quelques mois à un an, elles entraînaient toujours une multiplication exponentielle des mortalités.

"*A FAME, PESTE, BELLO, LIBERA NOS DOMINE.*" Comme l'évoque cette formule, parfois inscrite dans les registres paroissiaux de l'époque et fréquemment rappelée par les historiens d'aujourd'hui, trois grands facteurs sont responsables du climat socio-économique éprouvant de la France des années 1630-1660, soit la guerre, la peste et la famine. À ce sujet, E. Le Roy Ladurie écrit "Faim et peste; refus du sol, virulence du

⁵⁹ H. Méthivier. *L'Ancien Régime*. Paris, P.U.F., 1968, p.63.

⁶⁰ J. Le Brun cité dans Rapley. *op. cit.* p.114.

bacille, telle sont les causes des mortalités de 1629 et des années suivantes⁶¹. Ces facteurs, existants aux siècles précédents, semblèrent se conjuguer et prendre une ampleur inhabituelle au cours de cette période.

2.2.1. LE GOUVERNEMENT ET LA GUERRE

Après une douzaine d'années de paix relative et de reconstruction sous Henri IV (1598-1610), la France se retrouva plongée dans de nombreux conflits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.⁶² En effet, les années 1610 à 1625-1626, années de régence Marie de Médicis, furent ponctuées d'épisodes violents, de brèves campagnes et de révoltes protestantes et princières. La régence cardinalice de Richelieu parvint à rétablir provisoirement⁶³ une part de l'ordre qui avait tant fait défaut au cours des années précédentes. Mais, la période d'accalmie fut brève. En effet, Richelieu privilégia une politique de guerre "à mort" plutôt que celle de la réforme intérieure que préconisaient ses adversaires du parti dévot appuyés par la reine mère et la plus grande partie des réformateurs religieux de la période.⁶⁴ Ainsi même si le conflit intérieur avec les protestants s'était atténué, les révoltes populaires s'intensifièrent, le déficit financier continua de croître, l'agitation des Grands, qui mènera à la Fronde (1648-1653), grandit et la guerre extérieure, celle de Trente ans (1618-1648), prit la relève. De plus, la guerre

⁶¹ E. Le Roy Ladurie cité dans J. Cornette. *Histoire de la France: l'affirmation de l'État absolu 1515-1652*. Paris, Hachette, 1994, p.125.

⁶² Voir les cartes présentées en annexe.

⁶³ Notamment avec la prise de La Rochelle en 1629.

⁶⁴ Meyer. *op. cit.* p.325.

avec l'Espagne se prolongea, après le traité de Westphalie, jusqu'en 1659 avec la paix des Pyrénées.⁶⁵

Les guerres de l'époque moderne touchaient les populations, non seulement par leur violence, le poids de leurs prélèvements fiscaux, et l'intensité des combats qui se déroulaient à proximité, mais aussi par le simple passage des troupes. Ces dernières étaient, dans les faits, plus dangereuses par leurs excès que par leurs armes. Mal organisées, mal policées et mal rémunérées, elles vivaient sur le pays, pillaient les villages, volaient les paysans, incendiaient leurs récoltes et abattaient leurs bêtes.⁶⁶ Plus encore, comme l'explique G. Duby, "le soldat recevait le lit et la nourriture-celle de sa monture à l'occasion. Mais le plus souvent, il exigeait en plus quelque argent, lutinait la femme ou la fille du logis, bousculait l'hôte"⁶⁷. De plus, circulant d'une région à l'autre dans des conditions hygiéniques déplorable, les troupes devenaient les propagatrices toutes choisies de maladies et d'épidémies.⁶⁸

2.2.2. LA MALADIE

Des épisodes particulièrement violents de diverses maladies et épidémies affligèrent la population française entre 1630 et 1660. Selon D. Roche la situation était alors "(...) endémique en France comme dans la plus grande partie de l'Europe"⁶⁹. Ces

⁶⁵ *Ibid.* p.294-296. On doit attendre le début du règne personnel de Louis XIV (1661) avant d'atteindre la paix civile, la démilitarisation et le désarmement à l'intérieur des frontières de la France.

⁶⁶ Roche. *op. cit.* p.38.

⁶⁷ Duby. *op. cit.* p.315. Selon Roche, de telles situations deviendraient un peu moins fréquentes en terre française après 1630 en raison d'une meilleure organisation et surveillance des armées et du transfert de la plupart des combats à l'extérieur de la France. Roche. *op. cit.* p.38.

⁶⁸ Meyer propose une cartographie des "zones rouges", les régions les plus affectées par les conflits intérieurs et extérieurs, notamment l'est et le nord du pays. Meyer. *op. cit.* p.302-303.

⁶⁹ Roche. *op. cit.*

maladies et épidémies, pestes buboniques ou pulmonaires, varioles, rougeoles, scarlatines et fièvres entre autres, se manifestaient surtout l'été et pouvaient, en l'espace de quelques semaines, multiplier la mortalité par quatre ou cinq et faucher le quart ou même la moitié des habitants d'un village ou d'une région et augmenter dramatiquement le nombre de vagabonds.⁷⁰ Leur intensité et leur fréquence, et plus particulièrement celle de la peste, tendit à diminuer à compter des années 1650.⁷¹

Vincent de Paul et Louise de Marillac évoquèrent la présence de la peste, qui leur enleva de nombreux collaborateurs, à Paris en 1631 et 1632-1633 et 1640. "Je voudrais bien savoir s'il y a de la contagion à l'entour de cette paroisse (Saint-Nicolas) ou au dedans, et si vos dames craignent."⁷², écrivit Vincent à Louise en 1631, une année où la peste fut particulièrement meurtrière.

2.2.3. LA FAMINE

Outre la guerre et la maladie, la famine ou la disette constitua le troisième grand contributeur à l'état de crise en France au cours de années 1630-1660. Comme pour les deux premiers facteurs, les épisodes de famine affectaient les diverses régions françaises à un degré variable. Généralement les historiens s'entendent pour dire que toutes les provinces furent touchées entre 1630 et 1660, le Midi demeurant la région la plus épargnée de ces malheurs.⁷³

⁷⁰ Méthivier. *op. cit.* p.69.

⁷¹ Un épisode pesteux survient à Amiens en 1667 et un dernier à Marseille en 1720. Roche. *op. cit.* p.40.

⁷² Vincent de Paul. *op.cit.* vol.1, 1.74, p.117. Voir aussi *Ibid.* v.1, 1.131, p.185-186. et Louise de Marillac. *op. cit.* 1.18, p.27-28.

⁷³ Cornette. *op.cit.* p.36.

Ces famines, qui affligèrent la majorité de la population française à au moins une époque de leur vie, étaient principalement tributaires de l'existence de crises de subsistances. Ces crises de subsistances étaient elles même le résultat de la conjugaison d'un ensemble de facteurs structurels et conjoncturels.

La structure économique de la France d'Ancien Régime constituait une des causes importantes des crises de subsistance des années 1628-1662. Comme nous l'avons évoqué précédemment, cette économie de type ancien était fondée sur une "écrasante prédominance agricole".

De plus, cette économie agraire était prise dans un "cercle vicieux" qui nuisait à ses rendements. Ce cercle vicieux de l'agriculture d'Ancien Régime reposait, entre autres, sur la forte demande manifestée pour les produits céréaliers, base de l'alimentation de la majorité des Français. Cette forte demande, conjuguée à l'ancienneté des techniques agricoles, entraîna éventuellement un épuisement des terres arables. Épuisés, les sols français offraient des rendements médiocres et une stagnation ou même une diminution de la production. Conséquemment, les paysans tendaient à surexploiter leurs terres, empiétant éventuellement sur les sols habituellement réservés aux animaux. Ces pratiques entraînaient une pénurie de lieux de pacage, une diminution du nombre de têtes de bétail, de la force de ces travail de ces animaux et des engrais qu'ils fournissaient, contribuant toujours plus l'épuisement des sols et la baisse des rendements.⁷⁴

De plus, les aléas du climat tendirent à aggraver ce contexte agricole déjà précaire. En effet, à cette époque la France comme l'ensemble de l'Europe fut soumise à un phénomène météorologique baptisé "petit âge glaciaire". Ce phénomène, qui se manifesta

⁷⁴ Briggs. *op. cit.* p.36.

de la toute fin du XVI^e siècle au début du XIX^e siècle, amena une diminution des températures qui se traduisit par des hivers très rigoureux, des printemps tardifs et des étés pluvieux.⁷⁵ Conséquemment, l'agriculture devint difficile et les produits de la terre nettement insuffisants.

Outre la faiblesse des rendements agricoles, d'autres facteurs amplifièrent le phénomène des crises de subsistance rendant les conditions de vie des paysans toujours plus difficiles. Parmi ceux-ci comptaient l'endettement paysan, la surfiscalisation (conséquence des guerres), l'insuffisance des moyens de transport, l'étroitesse des marchés, la concentration des terres entre les mains d'exploitants plus fortunés, la fragmentation du parcellaire en unités de production trop petites pour assurer la subsistance d'une famille et la cherté des grains occasionnée par la spéculation d'une minorité qui cherchait à s'enrichir.

En somme, les structures sociales, économiques et politiques, de même que les conjonctures particulières, permirent le développement d'un climat de crise profonde en France entre 1630 et 1660. Ce faisant, de mauvaises récoltes successives, la cherté des blés et la surfiscalisation⁷⁶, conjuguées aux guerres et aux épidémies qui s'attaquaient aux organismes mal-nourris des Français donnèrent naissance à un climat socio-économique dramatique aux conséquences dévastatrices. Les crises, qui survenaient régulièrement, fauchaient les plus faibles, emportant parfois jusqu'à 10 à 20% de la population d'une

⁷⁵ Duby. *op. cit.* p.165.

⁷⁶ Meyer estime que les impôts quadruplèrent entre 1630 et 1640. Il s'agirait de "la plus forte augmentation fiscale de l'histoire de la France avant 1914". Meyer. *op. cit.* p.292.

région en un an⁷⁷ et conduisant des centaines de milliers d'individus à la mendicité et à l'itinérance⁷⁸.

⁷⁷ Cornette. *op. cit.* p.126.

⁷⁸ La désolation de la période est éloquemment évoquée dans les eaux-fortes du Lorrain, J. Callot. Voir les illustrations en annexe.

CHAPITRE 3: LE MOUVEMENT CARITATIF LAÏC

3.1. LES INSTITUTIONS CARITATIVES FRANÇAISES VERS 1600

“One could neither escape nor ignore the poor because they were everywhere. Whether in the streets of the city or in the fields of the countryside, one could not escape seeing their hunger and pain, their dirt and rags.”⁷⁹ Comme l'évoque ce passage de E. Udovic, la misère était profonde, visible et omniprésente en France entre 1630 et 1660.

L'ampleur de la désolation était telle en cette période de crise que les mesures de secours traditionnelles, pour la plupart héritées du Moyen Âge, s'avéraient impuissantes. L'ensemble des habitants d'une région étant souvent aussi démunis les uns que les autres, la solidarité villageoise, premier lieu de secours traditionnel après la parenté, ne pouvait plus venir en aide aux plus mal en point.⁸⁰ De plus, les institutions caritatives traditionnelles alors en place comportaient, pour la plupart, d'importantes lacunes qui diminuaient considérablement leur efficacité en ce contexte de crise profonde. En effet, comme l'explique Rapley:

La plupart des petits hôpitaux de province étaient à l'abandon. Les hôtels-dieu des villes étaient délaissés et mal entretenus. Les bureaux des pauvres, fondés au siècle précédent dans plusieurs villes, n'existaient plus que de nom, n'ayant ni revenus, ni bâtiments. Les institutions qui fonctionnaient encore ne le faisaient que par intermittence.⁸¹

Comment la société réagit-elle à cette désolante réalité ?

⁷⁹ E. R. Udovic. “Seventeenth-Century France”. dans Vincent de Paul and Louise de Marillac. Rules, Conferences, and Writings.” (éd. F. Ryan et J.E. Rybolt). Mahwah, New Jersey, Paulist Press. 1995. p.10.

⁸⁰ Mezzadri. *op. cit.* p.105.

⁸¹ Rapley. *op. cit.* p.121.

3.2. LES RÉACTIONS FACE À LA PAUVRETÉ

La sévérité de la pauvreté et la grandeur du besoin engendrèrent un important mouvement caritatif laïc. Les actrices et acteurs de ce mouvement cherchèrent à pallier les lacunes des institutions caritatives tombées en décrépitude. Ils étaient profondément touchés par l'ampleur de la pauvreté qui les entourait.

The sad material and physical plight of the abandoned poor weighed heavily and personally on the collective conscience of the forces of the Catholic renewal in France. The thought of thousands of men, women and children abandoned to the hopelessness of poverty was also more than the spiritually minded could bear. Out of their sense of personal responsibility came the development of a wide spread and multifaceted effort to serve the poor.⁸²

Ces femmes et ces hommes étaient habités par un fort sentiment religieux, tout à fait de son temps et propre au contexte de la Réforme catholique en France.⁸³ La religion occupait une place de tout premier ordre dans la vie de ces laïcs français.⁸⁴ En effet, c'est à cette période "qu'une vague gigantesque emporta le pays en un foisonnement de mystiques et de réformateurs des deux sexes"⁸⁵. Certaines affirment même que "(...) c'est tout le siècle qui fut dominé par l'importance du sentiment religieux"⁸⁶.

Un groupe de laïcs influents, les dévots, fut particulièrement affecté par l'exaltation religieuse de la période. Ce groupe fut très actif au sein de la société française de l'époque

⁸² Udovic. *op. cit.* p.10.

⁸³ Voir H. Brémond. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. Paris, Armand Colin, 1967.

⁸⁴ Il importe de signaler que cet envol spirituel ne touche qu'une partie de la population, la majorité des français n'étant pas encore en contact avec les principes tridentins et vivant toujours une religion plus synchrétique, une rencontre du catholicisme enseigné, du magique païen et de la croyance populaire et folklorique. J. Delumeau. *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*. Paris, P.U.F., 1992. p.244. et J. Delumeau. *Un chemin d'histoire*. Paris, Fayard, 1981. p.140.

⁸⁵ Meyer. *op. cit.* p.286.

⁸⁶ Dumont. *op. cit.* p.25.

tant au niveau religieux, politique que social.⁸⁷ Pour ces laïcs extrêmement pieux et emportés par le sentiment religieux, les bonnes oeuvres faisaient partie de leurs exercices spirituels.⁸⁸

Leur vision des bonnes oeuvres, de la société et de la pauvreté était profondément marquée par le courant théologique auxquels ils adhéraient, l'École française de spiritualité, dominée par la pensée de P. Bérulle.⁸⁹ Suivant les préceptes de cette théologie, la pauvreté était perçue très négativement. Les mendiants, les abandonnés et les vagabonds représentaient même des anomalies sociales. Aux yeux des dévots, "ce n'étaient que des êtres incontrôlables, sans protection, sans racines... donc dangereux."⁹⁰ Par conséquent (selon les dévots), comme l'explique Rapley, "les pauvres avaient besoin d'être aidés, éduqués et, par dessus tout, sauvés. Leur félicité ne serait pas de ce monde, mais de l'autre; la vraie charité ne consistait pas à soigner leurs corps mais à sauver leurs âmes"⁹¹.

De nombreuses mesures caritatives et sociales inspirées de cette vision de la pauvreté furent inaugurées au XVII^e siècle.⁹² Ces mesures avaient pour objectif d'ordonner la société en séparant les pauvres et les marginaux du reste du corps social, de

⁸⁷ Le groupe dévot était composé de fervents catholique, héritiers de certaines aspirations de la Ligue, qui soutenaient une politique intérieure dirigée contre le protestantisme et une politique extérieure d'alliance avec l'Espagne. Ils se faisaient critiques sociaux, hautement préoccupés par les moeurs de leurs contemporains et aspiraient à ce que le Christ soit honoré par tous, tant dans la vie spirituelle que politique. Il trouva son expression la plus éloquente chez la Compagnie du Saint-Sacrement. Voir Tallon. *op. cit.* et Rapley. *op. cit.* p.115. et Mezzadri. *op. cit.* p.80. Sur l'École française voir, Brémond. *op. cit.* tome 3 "La Conquête mystique. L'École française".

⁸⁸ Rapley. *op. cit.* p.117.

⁸⁹ Lafleur. *op. cit.* p.81-82.

⁹⁰ Mezzadri. *op. cit.* p. 105.

⁹¹ Rapley. *op. cit.* p.118.

⁹² Outre la théologie, Rapley identifie d'autres facteurs contribuant à l'adoption d'une "approche sociale plus dure". Elle écrit que "Les conditions sociales et économiques, le triomphe du mercantilisme et la passion de l'ordre en toutes choses se conjuguèrent pour changer l'attitude des classes aisés envers leurs frères plus démunis". Rapley. *op. cit.* p.118.

les enfermer afin de les éduquer et de mieux les “sauver”. De plus, cette vision des choses s’harmonisait fort bien avec la théorie mercantiliste qui était dans l’air du temps.⁹³ Conséquemment, on assista à la création d’un ensemble de mesures législatives et d’institutions vouées à cette fin. Ainsi, dès la fin du XVI^e siècle, les villes commencèrent à promulguer une série de lois et d’ordonnances limitant les activités et le mouvement des vagabonds et des mendiants.⁹⁴ Furent également créées, au début du XVII^e siècle, les premières institutions de “renfermement des pauvres”, dont l’hôpital général de Lyon en 1622 et plus tard en 1656, l’hôpital général de Paris. Un édit promulgué en 1662 ordonna d’ailleurs la mise en place de cette institution dans toutes les villes ou villages importantes du royaume.⁹⁵ Ces entreprises, soutenues par certains des grands acteurs du mouvement caritatif laïc, s’inscrivirent dans le cadre d’un large projet social qui fut qualifié de projet de “grand renfermement” par l’historien-philosophe M. Foucault.⁹⁶

Tous ne partageaient pas la vision pessimiste de la pauvreté véhiculée par les dévots. En effet, d’autres laïcs de la même période, dont certains membres du mouvement dévot, partageaient des conceptions de la pauvreté héritées de l’époque médiévale. Selon ces femmes et ces hommes, le pauvre était à l’image du Christ et la pauvreté représentait “un idéal et une aspiration, parce qu’elle rendait l’homme disponible en le détachant des

⁹³ Rapley. *op. cit.* p.139.

⁹⁴ La mendicité fut interdite en 1656 par un édit royal. On expulsa les mendiants “étrangers” et on emprisonna ceux de Paris. Plus de 6000 pauvres furent enfermés. L’année suivante, un décret parlementaire interdit la distribution d’aumônes privées. Rapley. *op. cit.* p.139.

⁹⁵ Mezzadri. *Ibid.* p.105.

⁹⁶ Voir M. Foucault. *Histoire de la folie à l’âge classique*. Paris, Gallimard, 1972. Ce grand renfermement s’inscrivit lui-même dans le cadre d’un projet de centralisation du pouvoir que commençaient à mener l’Église et l’État. Sur la conquête des périphéries par le centre voir Muchembled. *op. cit.*

choses”⁹⁷. Cette conception de la pauvreté se concrétisa par la pratique de la charité selon des formes plus traditionnelles, c’est à dire le soin des pauvres et des malades.⁹⁸

3.3. LA PARTICIPATION DE VINCENT DE PAUL ET DE LOUISE DE MARILLAC

*Il y a un très grand nombre de pauvres gens (...), qui depuis plusieurs semaines n'ont pas mangé (...) et se sont nourris que de lézards, de grenouilles et des herbes des champs.*⁹⁹

Vincent de Paul fut l’un des principaux acteurs du mouvement caritatif laïc français des années 1630-1660. Il se dévoua complètement à la cause des pauvres, leur consacrant le plus clair de son temps et de son énergie pendant plus de trente ans. En effet, cet homme, que l’on vint à appeler le “Grand Saint du Grand Siècle”¹⁰⁰, assura la direction de nombreux groupes et organisations, (par exemple la Congrégation de la mission et les Filles de la Charité) et oeuvra auprès de plusieurs populations dont les mendiants, les malades, les galériens et les enfants trouvés. Ses entreprises en vinrent même à dépasser les frontières de la France, touchant entre autres la Pologne et Madagascar.

Quoique dévoué à la cause des plus faibles, Vincent de Paul évoluait également dans les plus hautes sphères politiques et sociales de la période ayant, entre autres, été

⁹⁷ Mezzadri. *op. cit.* p.104. Signalons que le XVII^e siècle se caractérise, entre autres, par l’existence simultanée de nombreux courants d’idées ou d’intérêts qui s’affrontent (par exemple dévôts, mystiques, jansénistes et huguenots). À ce sujet, voir Méthivier. *op. cit.* p.67. Selon Udovic, la plupart des écoles et spiritualités de la période partagent une vision commune. “The common vision of these spiritualities, as they were lived out concretely in the lives of the men and women who embraced them, focused on nothing less than the mission of the spiritual reconquest of France. Udovic. *op. cit.* p.5.

⁹⁸ Il convient de noter que, comme les dévôts, les partisans de cette conception pouvaient souhaiter qu’une réorganisation sociale résulte de la charité. Les mesures caritatives mises en oeuvre revêtent cependant un caractère moins coercitif que les mesures préconisées par le groupe dévôt. Sur ce thème voir Rapley. *op. cit.* p.123. Delagrangé qualifie ce deuxième type de charité, moins axé sur la réorganisation sociale, de “charité évangélique”. Elle y oppose la “charité séculière”. Delagrangé. *op. cit.* p.116.

⁹⁹ Vincent de Paul. *op. cit.* v.4. p.214-215.

¹⁰⁰ Il fut canonisé en 1737 par le pape Clément XII.

admis au Conseil de conscience sous la régence d'Anne d'Autriche de 1643 à 1652.¹⁰¹ Toujours plus, Vincent était membre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Malgré son association avec ce puissant et influent groupe dévot, il ne soutenait pas toutes ses entreprises, à teneur souvent hautement coercitives. En effet, tout en reconnaissant l'utilité sociale de la charité, Vincent préférait comprendre " (...) d'abord la misère des pauvres d'un point de vue spirituel plutôt que matériel"¹⁰². Il adhérait et véhiculait les notions d'une "spiritualité de l'action et de la sanctification"¹⁰³. Il aimait les pauvres.¹⁰⁴

Le profond intérêt de Vincent de Paul pour la cause des plus démunis se développa vers les années 1617 alors qu'il exerçait la fonction de chapelain pour la riche famille Gondi. C'est là, sur les terres de ces derniers, qu'il fut touché par la misère spirituelle et matérielle des paysans. Cette constatation donna lieu à l'organisation de la première mission d'évangélisation de Vincent de Paul (qui permettra la naissance, le 17 avril 1625, de la congrégation de la Mission).¹⁰⁵ De plus, cette constatation entraîna, la même année, la création de la première Confrérie de la Charité.

Comme pour beaucoup des entreprises initiées par Vincent de Paul, la création de la première Confrérie de la Charité à Châtillon-les-Dombes en 1617 s'effectua avec une certaine spontanéité. Elle naquit d'un besoin pressant. Ayant, à la messe, exposé la

¹⁰¹ Ce conseil était chargé des nominations épiscopales, juridiction royale en France en vertu du concordat de 1516.

¹⁰² Rapley. *op. cit.* p.121. Elle écrit également qu'à l'époque, "les deux motifs, le spirituel et le matériel allaient de pair et se fondaient si bien ensemble que personne, alors comme maintenant, n'aurait sur les distinguer l'un de l'autre. *ibid.* p.123.

¹⁰³ Dinet-Lecomte. *Annales de démographie historique...* p.278.

¹⁰⁴ Selon Mezzadri, "cet amour le rendait partial. Il ne jugeait pas les pauvres de façon dégagée. Il n'en parlait jamais mal. Il ne les critiquait pas. Pour lui, c'était des victimes qui n'étaient pas responsables de leur condition." Mezzadri. *op. cit.* p.109. Sur la spiritualité de Vincent de Paul voir *Ibid.* p.106-107 et Brémond. *op. cit.* t.3. p.199-228.

¹⁰⁵ H. O'Donnell. "Vincent de Paul: His Life and Way". dans *Vincent de Paul and Louise de Marillac. Rules, Conferences, and Writings.* (éd. F. Ryan et J.R. Rybolt). Mahwah, New Jersey, 1995. p.15

misère dans laquelle se trouvait une famille de la région, Vincent suscita l'intérêt d'un grand nombre de paroissiennes qui s'activèrent et vinrent à leur secours. Leur zèle fut tel que la famille fut submergée de vivres. Constatant que ce type d'action charitable se devait d'être coordonné pour être véritablement efficace, Vincent de Paul se proposa de réunir les femmes dans une association paroissiale: la Confrérie de la Charité.¹⁰⁶

La Confrérie de la Charité réunissait des femmes de milieux divers qui se consacraient au soin et au service des plus démunis. Ensemble, elles visitaient les malades, préparaient leur nourriture et trouvaient les fonds nécessaires pour financer leurs opérations. Pour ces femmes, la pratique de la charité découlait tout naturellement de leur place dans la famille et la société.¹⁰⁷ Le succès de cette première confrérie fut tel qu'elles se multiplièrent dans beaucoup des paroisses françaises, d'abord dans les campagnes et ensuite dans les villes.¹⁰⁸

Mais, malgré ce succès, la composition sociale diversifié des Confréries de la Charité vint éventuellement poser problème. En effet, des femmes, de provenance sociale plus aisée, rechignaient à l'accomplissement de certaines tâches qu'elles préféraient laisser à leurs servantes.¹⁰⁹ Aussi vit-on le besoin d'avoir recours à l'aide de filles de milieux plus modestes, fidèles à l'esprit des confréries et prêtes à accomplir toutes les tâches nécessaires. La première de ces jeunes femmes, futures Filles de la Charité, à se joindre au projet de Vincent fut une dénommée Marguerite Nassau. Avec le temps, d'autres villageoises s'ajoutèrent à elle. C'est ainsi que s'opéra, graduellement, une distinction

¹⁰⁶ L'association tire son nom de l'Hôpital de la Charité de Rome. Mezzadri. *op. cit.* p.39.

¹⁰⁷ Rapley. *op. cit.* p.141.

¹⁰⁸ La première Confrérie de la Charité de l'archidiocèse de Paris fut fondée en 1629. Rapley. *op. cit.* p.127.

¹⁰⁹ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.3. p.10.

entre les Dames de la Charité¹¹⁰, membre de la bourgeoisie et de la noblesse, surtout préoccupées par les questions financières et d'organisation et les Filles de la Charité, véritables "servantes des pauvres malades" travaillant quotidiennement sur le terrain auprès des plus démunis.¹¹¹

Afin de former les Filles de la Charité, pour la plupart recrutées dans les campagnes parisiennes, Monsieur Vincent eut recours à la collaboration d'une femme dont il assurait la direction spirituelle depuis quelques années: Louise de Marillac.¹¹² Veuve depuis 1625 et mère d'un jeune garçon, Louise de Marillac était une femme d'une grande piété issue du milieu noble.¹¹³ À la demande de Monsieur Vincent, elle accueillit, chez elle à Paris, les premières Filles de la Charité, le plus souvent de solides filles de campagne, et s'assura de bien les préparer à leur tâche. Elle fut responsable de la formation et du recrutement des nouvelles Filles de la Charité pendant près de trente ans.¹¹⁴ Mais, plus

¹¹⁰ Cette organisation fut fondée en 1634. Sa première présidente fut Madame Goussault. Selon Rapley, l'organisation comptait environ 200 à 300 membres dont certaines appartenaient à la très haute élite du royaume (par exemple la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu). Rapley. *op. cit.* p.129. Coste évalue le nombre de Dames qui visitaient quotidiennement 800 à 900 malades à 100 ou 120. Coste. *Vincent de Paul et les Dames...* p.10. Delagrangé propose une liste des présidentes de la Compagnie. Delagrangé. *op. cit.* p. 308-309.

¹¹¹ Selon Delagrangé, "c'est à partir de 1636 (qu') un esprit d'interdépendance se crée entre Filles et Dames de la Charité". *Ibid.* p.280.

¹¹² Sur la procédure de recrutement, les explications données aux candidates au sujet de la vie en communauté et la nature du travail qu'elles seront appelées à exercer voir Vincent de Paul. *op. cit.* vol.7. p.49-51.

¹¹³ Elle naquit à Paris le 12 août 1591 de Louis de Marillac (seigneur de Ferrières) et d'une mère dont l'identité demeure inconnue. Ses oncles étaient le Maréchal de France Louis de Marillac et le Garde des Sceaux et chef du parti dévot Michel de Marillac. Louise de Marillac grandit parmi la noblesse et fut éduquée au collège royal des dominicaines de Poissy où elle apprit le latin, les arts et les lettres. Elle se plaça sous la direction spirituelle de Vincent de Paul suite au décès de son époux, Antoine Legras, en 1625. Avant d'assurer la direction des Filles de la Charité, elle fut dame de la Charité dans la Confrérie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Elle fut canonisée en 1934 par Pie XI et fut proclamée patronne des oeuvres sociales chrétiennes par Jean XXIII en 1960.

¹¹⁴ Charpy. *op. cit.* p.7.

encore, elle assura la direction générale des Filles de la Charité de la fondation de la compagnie en 1633 jusqu'à sa mort en 1660.

Depuis 1626 (date de ses premières lettres à Vincent de Paul), Louise de Marillac cherchait à comprendre le rôle précis que Dieu lui destinait. Elle contribuait à la préparation ~~Filles de la Charité~~ mais n'était pas encore fixée sur le sens précis de sa vocation.¹¹⁵ La réponse à ses interrogations lui vint par la forme d'une expérience mystique. C'est à la suite de cet événement que Mademoiselle Legras prit la ferme résolution de se consacrer au service des pauvres.¹¹⁶

Les Filles de la Charité, dirigées par Louise de Marillac, constituaient une association novatrice: une congrégation de filles séculières.¹¹⁷ Les femmes de cet état, mi-laïc et mi-religieux, s'efforçaient de conserver leur statut officiel de laïques afin d'éviter l'imposition de la clôture à laquelle étaient soumises les communautés religieuses féminines depuis le concile de Trente.¹¹⁸ Ainsi les Filles de la Charité durent-elles, officiellement, renoncer au statut de religieuse, statut qui leur aurait interdit l'action dans le monde.¹¹⁹ Elles présentèrent donc une image laïque qui leur permit de s'adonner à leurs

¹¹⁵ Louise de Marillac dans Coste. *op. cit.* 1.29. p.62.

¹¹⁶ Peut-être le 30 juillet 1628 et fort probablement avant le 6 mai 1629, date où elle entreprit, à la demande de Vincent, la visite des Confréries de la Charité établies dans les campagnes parisiennes. Elles convoquaient les membres des Confréries, écoutait leurs exposés, les encourageait à poursuivre leur oeuvre et visitait les pauvres. Voir Coste. *op. cit.* vol.1. p.51-52. note 2.

¹¹⁷ Sur le statut intermédiaire des filles séculières, Delagrangé écrit que "la clôture imposée aux moniales est irréconciliable avec une vie apostolique. C'est précisément cette contradiction entre vie cloîtrée et nécessité d'évangéliser qui est à l'origine de la création de nombreuses congrégations séculières". Delagrangé. *op. cit.* p.126. Voir aussi Rapley. *op. cit.* p. 293 et Shulte van Kessel. *op. cit.* p.146.

¹¹⁸ Il s'agit d'une réaffirmation des principes élaborés au XIII^e siècle par Boniface VIII selon lesquels les religieuses doivent se retirer du monde. La clôture fut imposée aux visitandines fondées par François de Sales en 1610.

¹¹⁹ Malgré cette précaution, l'existence des Filles de la Charité soulevait certaines réticences voire de franches oppositions particulièrement dans les milieux épiscopaux qui souhaitaient avoir une plus grande influence sur la congrégation. Il convient de signaler qu'à partir de 1655, Rome accepte que toutes les maisons des Filles de la Charité relèvent d'une même autorité (non-épiscopale), en l'occurrence, le directeur de la Congrégation de la Mission. Comme l'explique Rapley, elles obtiennent "(...) ce qu'aucune

occupations caritatives. Aux yeux de leurs contemporains, les Filles de la Charité, constituaient donc une “confrérie” plutôt qu’une “compagnie”, portaient donc la “robe” des paysannes de l’Île de France au lieu de “l’habit” des religieuses, étaient soumises à un “règlement” plutôt qu’à une “règle” et prononçaient des vœux simples ou privés de pauvreté, de chasteté et d’obéissance plutôt que des vœux solennels.¹²⁰ Vincent de Paul était d’ailleurs bien conscient de l’importance de l’apparence séculière pour l’indépendance des Filles de la Charité. À ce sujet, il leur écrivit:

Mais s’il se présentait parmi vous quelque esprit brouillon, idolâtre, qui dit: “Il faudrait être religieuse, cela serait bien plus beau”. Ah, mes soeurs, la Compagnie serait à l’extrême onction ... car qui dit religieuse dit cloîtrée, et les Filles de la Charité doivent aller partout.¹²¹

La contribution des Filles de la Charité, congrégation de filles séculières, au mouvement caritatif des années 1630-1660 fut considérable. Comme l’explique P. Coste dans son ouvrage sur Vincent de Paul et les Dames de la Charité, sans les Filles de la Charité, “la Société des Dames de la Charité n’aurait eu qu’une existence éphémère car ce n’est pas tout de donner de l’argent pour fonder des oeuvres, il faut le bras qui exécute. Les Filles de la Charité furent ce bras”.¹²² D’abord limité au soin des pauvres malades, le champs d’action des Filles de la Charité s’élargit et se spécialisa.¹²³ Elles en vinrent à se consacrer à six offices principaux: le soin des malades, l’instruction des jeunes filles, l’oeuvre des enfants trouvés, l’oeuvre des galères, le soin des personnes âgées, des

congrégation religieuse féminine n’avait jusque-là réussi à obtenir en France: l’unité dans la direction, et l’exemption partielle du contrôle épiscopal local”. Rapley. *op. cit.* p.133.

¹²⁰ Rapley. *op. cit.* p.133-134.

¹²¹ Vincent de Paul cité dans Mezzadri. *op. cit.* p.74. Il convient de noter que dans son esprit et dans son existence dans le privé, la Compagnie des Filles de la Charité comporte de nombreuses ressemblances avec celle des religieuses de l’époque.

¹²² Coste. *Vincent de Paul et les Dames de la Charité.....* p.58.

¹²³ Rapley. *op. cit.* p.136.

résidents de divers hospices et les missions auprès des soldats. De plus, les Filles de la Charité secouraient les pauvres et les réfugiés de guerre.¹²⁴

L'objectif visé par les Filles de la Charité dans l'accomplissement de leur travail dépassait le simple bien-être physique des plus démunis. En effet, comme le signale A.M. Delagrangé, "leur fonction ne se limite pas à apporter de la nourriture ou des remèdes aux pauvres et aux malades, mais elles ont pour but ultime de convertir les âmes pour les mener à Dieu par la douceur"¹²⁵.

Ces oeuvres étaient d'une ampleur étonnante. En 1652, au cours de la Fronde, les Filles de la Charité donnèrent la soupe deux fois par jour à des milliers de personnes à l'hôpital Saint-Lazare à Paris et nourrirent 5000 pauvres de la paroisse de Saint-Paul tout en soignant 60 à 80 malades. Cette même année, au mois de juin, elles accueillirent et hébergèrent 800 réfugiés sous leur toit.¹²⁶ L'utilité du service rendu par les Filles de la Charité était tel que de nombreuses institutions hospitalières, mécontentes de leur personnel laïc, demandèrent leur assistance.¹²⁷ La demande excéda éventuellement ✓ des ressources de l'organisation. Comme en témoigne Louise de Marillac à Monsieur Portail, bras droit de Monsieur Vincent, la situation devint même critique en 1646: "Nous ne fûmes jamais en si grande nécessité de filles que nous sommes; nous en avons bien douze de malades ou infirmes (...)"¹²⁸. Vincent de Paul fut aussi conscient du problème de manque de personnel, et ce dès les premières années de la Confrérie. Il évoqua la

¹²⁴ Delagrangé. *op. cit.* p.146-150.

¹²⁵ Delagrangé. *op. cit.* p.135.

¹²⁶ O'Donnell. *op. cit.* p.27.

¹²⁷ Dinét-Lecomte. *Annales de démographie historique...* p.280.

¹²⁸ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.140. p.148. Cette citation évoque également la dureté du travail des Filles de la Charité, dureté qui affectait leur santé. Sur ce sujet, voir Dinét-Lecomte. *Annales de démographie historique...* p.280-281.

situation de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet dans une lettre à Louise de Marillac en 1630: "Vous voilà peu d'ouvrières pour beaucoup d'ouvrage, écrivit-il. Oh bien ! Notre-Seigneur travaillera avec vous."¹²⁹

Mais comment Vincent de Paul et Louise de Marillac voyaient-ils le rôle de ces femmes ?

¹²⁹ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.44. p.80.

CHAPITRE 4: LA REPRÉSENTATION DU RÔLE CARITATIF DES FEMMES CHEZ LOUISE DE MARILLAC ET VINCENT DE PAUL

La participation des femmes au projet caritatif dirigé par Vincent de Paul et Louise de Marillac fut déterminante. Comme le souligne A.M. Delagrangé: "Sans une aide féminine, il (Vincent) n'aurait pu aboutir au développement spectaculaire de l'organisation de l'assistance sociale"¹³⁰. Mais comment Louise de Marillac et Vincent de Paul, amis et proches collaborateurs, envisageaient-ils le rôle caritatif des femmes ? Quelle image, quelle représentation s'en faisaient-ils ?

4.1. LOUISE DE MARILLAC

4.1.1. LES RESPONSABILITÉS DE LOUISE DE MARILLAC

Louise de Marillac joua un rôle de premier plan dans le cadre des projets d'assistance entre 1630 et 1660. Ses fonctions étaient nombreuses et faisaient-elle une personne fort occupée. En effet, dès le début de sa collaboration avec Vincent de Paul, Mademoiselle Legras était responsable de la formation des nouvelles Filles de la Charité, qu'elle logeait chez elle et dont elle assurait le placement une fois formées¹³¹. Le 12 janvier 1628, Vincent de Paul lui fit part de son intention de lui envoyer deux jeunes filles que Louise devra placer.

Disposez-vous cependant à faire une charité à deux pauvres filles que nous avons jugé expédient qu'elles sortent d'ici et lesquelles nous vous adresserons d'ici à huit jours et vous prierons de les adresser à quelque honnête recommanderesse qui leur trouve condition, si vous ne connaissez quelque honnête dame qui en ait besoin.¹³²

¹³⁰ Delagrangé. *op. cit.* p.306.

¹³¹ Monsieur Vincent lui écrivit à ce sujet en février 1628: "Ce petit nombre de lignes sera pour vous remercier de ce que vous avez pris cette bonne fille chez vous, des douze chemises que vous m'avez envoyées (...)". Vincent de Paul. *op. cit.* 1.24. p.40.

¹³² Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.22. p.38. Voir aussi Vincent de Paul. *op. cit.* vol.5.1.1692. p.58-59.

Le rôle de Louise de Marillac dépassait largement la seule formation des nouvelles Filles de la Charité. En effet, elle participa à l'élaboration du règlement qui encadra ces dernières¹³³ et visita les confréries régionales des Dames de la Charité afin d'entendre le récit des activités de leurs membres de même que leurs doléances. Suivant ces visites, elle rédigeait des rapports et amenait des suggestions afin d'améliorer le fonctionnement des confréries, de créer une cohésion entre-elles.¹³⁴ Ces visites, par voie terrestre et maritime, s'effectuaient parfois dans des conditions difficiles et dangereuses avec de nombreuses tribulations.¹³⁵

À titre de directrice des Filles de la Charité, Louise de Marillac était également appelée à exercer la fonction d'administratrice. Ce faisant, elle portait plusieurs chapeaux dont ceux de gestionnaire financière, de responsable du personnel et des communications.

En effet, Mademoiselle Legras s'occupait des charges pécuniaires de la compagnie en faisant preuve "d'ingéniosité et de ténacité"¹³⁶. Elle gérait son budget annuel¹³⁷ et veillait à ses intérêts financiers.¹³⁸ Delagrangé affirme même "(...) qu'elle est capable de gérer les affaires de la compagnie avec autant sinon plus d'aisance qu'un homme, car lorsque Vincent est dans le besoin, c'est à sa collaboratrice qu'il s'adresse pour obtenir

¹³³ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.115. p. 48. Selon Delagrangé, Louise de Marillac "(...) se distingue aussi sur le plan intellectuel, dans le domaine de la dévotion. On retrouve au creux de sa spiritualité une tonalité vincentienne". Delagrangé. *op. cit.* p.108. Sur les aptitudes intellectuelles de Mademoiselle Legras, O'Donnell écrit "Though they shared a common liking for order and a practical ability for organisation and detail, Louise was the "head" person, the radical thinker while Vincent was the "heart" person, the furnace of charity". O'Donnell. *op. cit.* p.24.

¹³⁴ Louise de Marillac présente le déroulement détaillé de quelques unes de ses visites effectuées au mois de février 1630 à Sannois, Franconville, Herblay et Conflans dans Louise de Marillac. *op. cit.* a.50 et a.51, p.702-703.

¹³⁵ Voir le récit du voyage à Nantes. Louise de Marillac. *op. cit.* 1.159. p.177.

¹³⁶ Delagrangé. *op. cit.* p.107.

¹³⁷ Le mercredi 2 mai 1646, Mademoiselle Legras fait part à Vincent de Paul des résultats des comptes de la Maison pour l'année 1645. Voir Louise de Marillac. *op. cit.* 1.132. p.142-143.

¹³⁸ Voir Vincent de Paul. *op. cit.* vol. 5. 1.1852. p.339. et Louise de Marillac. *op. cit.* 1.70 et 71. p.82-84.

quelque secours”¹³⁹. Comme en témoigne cet extrait d’une lettre écrite en 1647, il s’agissait également d’une gestionnaire prudente et économe. “J’ai retranché un peu de drogues que vous demandez parce qu’il ne faut jamais aller à l’excès. Souvenez-vous, mes chères soeurs, que c’est les pauvres que vous servez, que c’est leur argent que vous employez (...).”¹⁴⁰

Vincent de Paul soutenait sa collaboratrice et les femmes qui travaillaient avec elle dans l’exercice de leurs responsabilités financières. De nombreux exemples tirés de sa correspondance avec Mademoiselle Legras témoignent de cette confiance. “Et pour l’argent de la Charité de Mademoiselle du Fay, très volontiers j’approuve l’usage que vous désirez en faire, étant au reste bien aise de la résolution que ces bonnes filles ont prise de tout mettre en commun”¹⁴¹ écrivait-il en 1627. De plus, il encourageait les femmes à être responsables des finances de leurs confréries. “L’expérience nous fait voir qu’il est absolument nécessaire que les femmes ne dépendent point en ceci des hommes, surtout pour la bourse”, leur dit-il en 1630¹⁴²

En plus de veiller à la santé financière de la compagnie, Mademoiselle Legras cherchait à optimiser le fonctionnement de l’organisation en s’assurant de la qualité du travail de ces membres. Pour ce faire, elle mobilisait l’énergie de ses collaboratrices en cherchant à identifier les qualités, potentialités, forces et faiblesses de chacune. Comme l’explique Delagrangé, “Louise entoure les soeurs d’un soin particulier faisant prendre

¹³⁹ Delagrangé. *op. cit.* p.108.

¹⁴⁰ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.186 bis. p.221. Vincent de Paul complimenta d’ailleurs à ce sujet les dames de la confrérie dont elle était membre (Saint-Nicolas-du-Chardonneret). “Je trouve que vous êtes bonnes ménagères, puisque vous ne dépensez qu’environ demi-écu.” Vincent de Paul. *op. cit.* v.1. 1.45. p.80.

¹⁴¹ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1. 19. p.34.

¹⁴² Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.42. p.78. Et dans la même lettre: “Faire de M. le vicaire garde de l’argent, il s’en faut bien garder à cause de quantité d’inconvénients (...).”

conscience à chacune de sa valeur unique dans la compagnie”¹⁴³. De plus, elle les encourageait à persévérer malgré les difficultés auxquelles elles faisaient face. “La persévérance donc, mes chères Soeurs, doit être la dernière fleur de notre couronne, puisqu’il la faut acquérir dans le dernier moment de notre vie en la grâce et l’amour de Dieu.”¹⁴⁴ De plus, c’est par l’utilisation d’un ton doux et d’un langage positif qu’elle encourageait l’harmonie au sein de la communauté: “Je vous prie qu’il y ait entre vous du support et de la cordialité et y pratiquez la sainte gaieté”¹⁴⁵ écrivait-elle aux Filles de la Charité le 5 juin 1647.

Mais si elle était capable de prodiguer des mots d’encouragement aux Filles la Charité, leur directrice n’hésitait pas de leur signaler leurs errements et leurs fautes de conduite.¹⁴⁶ Elle les exhortait et les rappelait à l’ordre, consciente de la fragilité de la communauté. “Oh ! mes Soeurs, vous savez le danger qu’il y a, et le grand trouble que cela peut mettre dans les communautés; et combien il est difficile de réparer le mal qui y est une fois entré par telle porte”¹⁴⁷ écrivit-elle aux Filles de la Charité le 6 juin 1648 ou

¹⁴³ Delagrangé. *op. cit.* p.85. De plus, Louise veille au moral, à la santé de même qu’à la sécurité des Filles, notamment lorsqu’elles quittent Paris. Voir Louise de Marillac. *op. cit.* 1.36. p.48-49. Sur les conseils médicaux prodigués par Mademoiselle Legras voir *Ibid.* 1.65. p.80.

¹⁴⁴ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.426. p.38.

¹⁴⁵ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.83. p.198.

¹⁴⁶ Afin d’être en mesure de corriger les Filles de la Charité postées en région, Mademoiselle Legras demande aux autorités en place de l’entretenir des fautes de ces dernières. Ainsi écrit-elle à l’abbé de Vaux à Angers le 3 mai 1640: “Vous ne m’en mandez toujours que du bien; ne craignez point, Monsieur, je vous supplie de m’avertir de leurs défauts”. Louise de Marillac. *op. cit.* 1.19. p.29. Les exemples de corrections adressées aux Filles de la Charité sont nombreuses dans la correspondance de Marillac. Signalons à titre d’exemple: Louise de Marillac. *op. cit.* 1.82. p.249 (Lettre de 1648 sur l’usage modéré du vin); *Ibid.* 1.11. p.20. (Lettre de discipline aux soeurs Barbe Angiboust et Louise Ganset); *Ibid.* 1.165. p.182-183. (Lettre du mois de novembre 1646 traitant d’une soeur pratiquant des chirurgies à maintes reprises malgré l’opposition catégorique de Louise de Marillac); *Ibid.* 1.8 bis. p.18. (Lettre évoquant le cas d’une Fille de la Charité qui consomme des vins et des pâtés qui lui sont donnés par des résidents de la paroisse dans laquelle elle oeuvre.); *Ibid.* 1.95. p.105 (Lettre évoquant diverses plaintes que l’on adresse à l’endroit des Filles de la Charité).

¹⁴⁷ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.249. p.244.

encore au mois de juin de l'année précédente "J'espère de la bonté de Dieu que tous les petits différends arrivés nous serviront à nous perfectionner et faire connaître aux Filles de la Charité combien elles doivent être humbles, soumises et attachées à la pratique exacte de leurs règles"¹⁴⁸.

Enfin Louise de Marillac jouait un rôle primordial en ce qui concerne le réseau de communications internes et externes de la compagnie des Filles de la Charité. C'est elle qui liait entre-elles toutes les parties de l'organisation en exerçant la fonction d'intermédiaire, communiquant les informations entre les Dames de la Charité, les Filles de la Charité postées en région, les autorités ecclésiastiques de ces régions, les administrateurs des hôpitaux au sein desquels oeuvraient les Filles de la Charité¹⁴⁹ et Vincent de Paul et ses Prêtres de la Mission.¹⁵⁰

Forte de toutes ces responsabilités, Louise de Marillac était sollicitée de toutes parts et consacrait le plus clair de son temps aux oeuvres caritatives. Elle évoqua d'ailleurs le manque de temps qui en résulta à maintes reprises dans sa correspondance. "Je suis dans mes ordinaires infirmités, écrivait-elle à l'abbé de Vaux en 1642, et un peu plus embarrassée d'affaires qui peut-être m'auront empêchée de vous répondre entièrement à votre précédente lettre (...)"¹⁵¹ Ou encore à Vincent de Paul cette même année "Je vous

¹⁴⁸ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.312. p.198.

¹⁴⁹ Les relations avec les administrateurs des hôpitaux, "Messieurs les Administrateurs", et les Filles de la Charité étaient d'ailleurs parfois tendues. Voir entre autres Louise de Marillac. *op. cit.* 1.106. p.38-39. et *Ibid.* 1.68. p.71. Dans cette dernière lettre, écrite à Vincent vers le mois de mai 1642, Louise signale qu'une soeur veut être retirée d'une charité car "(...) c'est qu'elle a trop de peine et de contradictions. Il est vrai que les Messieurs qui se mêlent de cette charité les méprisent grandement". (p.71)

¹⁵⁰ À ce sujet, voir entre autres Louise de Marillac. *op. cit.* 1.45. p.53. (Lettre de 1641 au chantre de Notre-Dame de Paris demandant la permission d'ouvrir des écoles pour les filles pauvres).

¹⁵¹ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.55. p.65.

demande pardon de vous avoir fait tout ce petit discours si mal en ordre, c'est que je suis extrêmement pressée"¹⁵².

Comment Louise de Marillac, femme détentrice de responsabilités importantes, et Vincent de Paul, son proche collaborateur, percevaient-ils le rôle de la première?

4.1.2. LA REPRÉSENTATION DU RÔLE DE LOUISE DE MARILLAC

La correspondance de Louise de Marillac et de Vincent de Paul présentent Mademoiselle Legras comme la grande directrice des Filles de la Charité, la "femme des derniers recours". En effet, lorsque surviennent des situations exceptionnellement difficiles, c'est à Louise que l'on fait appel pour les résoudre. Aussi Vincent lui écrivait-il au mois d'avril 1631: "L'on a bien besoin ici de vous à la Charité de Saint-Sulpice, où l'on y a donné quelque commencement; mais cela va si mal, à ce qu'on m'a dit, que c'est une pitié. Peut-être que Dieu vous réserve l'occasion d'y travailler"¹⁵³.

Les écrits de Louise de Marillac et de Vincent de Paul traduisent aussi l'efficacité de la première, son penchant pour l'action rapide. Dans le cadre de l'établissement de la Charité de Saint-Étienne au mois de décembre 1636, Mademoiselle Legras demande à Vincent d'accélérer le processus de fondation: "Je vous mande tout ceci, Monsieur, afin d'abrégé le temps, car il y a si longtemps que ces bonnes dames essaient à s'encourager pour cela, que je crois qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud (...)"¹⁵⁴. Son zèle est parfois tel que Vincent se voit forcé de l'encourager à la modération, comme dans cet extrait rédigé vers 1629:

¹⁵² Louise de Marillac. *op. cit.* 1.637. p.70.

¹⁵³ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.66. p.108.

¹⁵⁴ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.6. p.15.

Mon Dieu, ma fille, qu'il y a de grands trésors cachés dans la sainte Providence et que ceux-là honorent souverainement Notre-Seigneur qui la suivent et qui n'enjambent pas sur elle ! -Oui, me direz-vous, mais c'est pour Dieu que je me mets en peine. -Ce n'est plus pour Dieu que vous vous mettez en peine si vous peinez pour le servir.¹⁵⁵

Et encore au mois de mai 1630:

Béni soit Dieu de ce que vous vous portez mieux et du goût que vous prenez à travailler au salut des âmes ! Mais je me crains bien que vous n'en fassiez trop; (...). Prenez-y garde, je vous en supplie, Mademoiselle, Notre-Seigneur veut que nous le servions avec jugement; et le contraire s'appelle zèle indiscret.¹⁵⁶

Mais, malgré son efficacité, son sens de l'initiative et l'estime qu'on lui porte, les écrits de Louise de Marillac laissent entrevoir le doute, l'insécurité et le manque de confiance qui l'habitaient parfois. C'est avec une fréquence certaine que la directrice des Filles de la Charité se dépréciait et se culpabilisait dans ses missives, et ce avec grande émotion.¹⁵⁷ En effet, Mademoiselle Legras se tenait responsable des manquements des Filles de la Charité. Ainsi écrivait-elle à Monsieur Vincent en 1641: "Il me semble que je mérite de grandes punitions pour tous leurs manquements, demandez à Dieu quelqu'un qu'il leur puisse mieux servir; mais je vous en supplie, la larme à l'oeil"¹⁵⁸. Elle estimait

¹⁵⁵ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1.1.31. p.68.

¹⁵⁶ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.48. p.84.

¹⁵⁷ Est-ce là l'expression d'un trait de caractère, une figure de style ou une coutume de l'époque, au sein de laquelle on encourage la modestie et l'humilité ? Seule une étude approfondie du style littéraire de Louise de Marillac permettra de le savoir avec certitude. Signalons cependant que Vincent encourage la pratique de l'humilité chez Louise de Marillac, tant dans les honneurs que dans les difficultés. Il lui écrit: "Soyez-en cependant en repos et unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et au mauvais traitement que le Fils de Dieu a soufferts, lorsque vous serez honorée et estimée. Certes, Mademoiselle, un esprit vraiment humble s'humilie autant dans les honneurs que dans les mépris et fait comme la mouche à miel qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose". Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.58. p.98.

¹⁵⁸ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.8. p.59-60. Voir aussi *Ibid.* 1.277 bis. p.76. et *Ibid.*1.277 bis. p.76-77. et *Ibid.* 1. 39. p.107. et *Ibid.* 1.16. p.26. Malgré les demandes fréquentes de Louise pour qu'on la remplace, Delagrangé affirme que "Vincent estime trop les qualités de sa collaboratrice pour se résoudre à confier la direction de la compagnie à une autre soeur". Delagrangé. *op. cit.* p.83.

être un mauvais exemple à présenter aux Filles de la Charité. “Je vois que la faiblesse des esprits de nos pauvres soeurs continue et me semble que ce sont fruits du pauvre jardin de ma chétive première conduite.”¹⁵⁹

En réponse à de tels propos, Vincent, reprochait à sa collaboratrice son comportement porté à la crainte et se faisait le grand consolateur de ses tourments.¹⁶⁰

Leurs lettres illustraient d’ailleurs la profonde amitié qui unissait les deux collaborateurs.

Vers 1629, il lui écrivit:

Mais ne pensez pas que tout soit perdu pour les petites révoltes que vous sentez intérieurement. Il vient de pleuvoir fort dur et il tonne épouvantablement; le temps en est-il moins beau ? Que les larmes de tristesse noient votre coeur et que les démons tonnent et grondent tant qu’il leur plaira, assurez-vous, ma chère fille, que vous n’en êtes pas moins chère à Notre-Seigneur.¹⁶¹

Malgré cette profonde amitié, une distance demeurait toujours entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Cette distance, chaleureuse, se traduit par le ton respectueux et soumis adopté par les deux individus.¹⁶² Chez Louise de Marillac, cette attitude se concrétise également par l’utilisation fréquente de l’image de l’enfant et de la servante pour se désigner. Aussi la directrice signait-elle la plupart de ses lettres par des formules manifestement déférentielles comme “(...) je suis, Monsieur, une pauvre petite fille et très

¹⁵⁹ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.80. p.91. (Lettre à Monsieur l’abbé de Vaux). Signalons que Louise de Marillac présente divers modèles, autres qu’elle même, aux Filles de la Charité afin de les encourager. Voir par exemple Louise de Marillac. *op. cit.* 1.67. p. 58. (Mademoiselle Legras lit une lettre particulièrement inspirante d’une religieuse partie à Sedan aux Filles de la Charité.)

¹⁶⁰ Rapellons qu’il arrivait fréquemment que Mademoiselle Legras soit affectée par de sérieux épisodes d’anxiété et de dépression.

¹⁶¹ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.36. p.71.

¹⁶² Sur l’attitude déférentielle de Vincent de Paul à l’égard de Louise de Marillac, voir Delagrangé. *op. cit.* p.81.

obligée servante”¹⁶³, “votre très obéissante et très humble servante”¹⁶⁴, “votre très humble et affectionnée servante”¹⁶⁵ et “votre très humble fille et servante”¹⁶⁶.

La correspondance de Louise de Marillac et Vincent de Paul présente également une image maternelle de la directrice des Filles de la Charité. Selon Delagrangue, “(...) Louise est une mère soucieuse de transmettre son expérience à ses filles, et reste toujours prête à les assister dans un climat d’affection et de confiance”¹⁶⁷. Cet amour maternel est évoqué dans une lettre de Mademoiselle Legras à Vincent de Paul au sujet d’une Fille de la Charité dont elle avait la responsabilité: “(...) et mois Monsieur, je vous assure que je l’honorerai et aimerai comme si elle m’était bien proche parente, dans l’espérance que nous pourrons ensemble travailler pour la gloire de Dieu.”¹⁶⁸

À l’image maternelle attribuée à Mademoiselle Legras, s’ajoute aussi une image paternelle de Vincent de Paul. Selon Delagrangue, “de même que sa collaboratrice, Vincent se préoccupait des soeurs avec une attention toute paternelle, surtout lorsqu’il était question de faire régner la bonne entente; car ces filles, dont la plupart sont originaires de la campagne, avaient besoin d’être sécurisées ou quelquefois reprises pour leur incongruité”¹⁶⁹. Louise de Marillac elle-même colle à Vincent l’étiquette de “père des Filles de la Charité”. Aussi lui écrit-elle en 1642: “Nous sommes bien heureuses que notre bon dieu vous ait donné un coeur paternel pour nous souffrir (...)”¹⁷⁰.

¹⁶³ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.75. p.87.

¹⁶⁴ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.98. p.106.

¹⁶⁵ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.112. p.86.

¹⁶⁶ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.77. p.88.

¹⁶⁷ Delagrangue. *op. cit.* p.85.

¹⁶⁸ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.104. p.96.

¹⁶⁹ Delagrangue. *op. cit.* p.85.

¹⁷⁰ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.68. p.71.

4.2. LES FILLES DE LA CHARITÉ

4.2.1. LES RESPONSABILITÉS DES FILLES DE LA CHARITÉ

Les Filles de la Charité assumaient un rôle de première importance au sein de l'appareil caritatif de la France des années 1630-1660. Il s'agissait, dans ce contexte de crise profonde, des "grandes consolatrices des âmes et des corps"¹⁷¹. En effet, les Filles de la Charité veillaient au bien-être matériel et spirituel des plus défavorisés en remplissant un grand nombre de tâches dont la distribution de médicaments et de nourriture, le soin des malades, l'assistance spirituelle et l'enseignement.¹⁷²

4.2.2. LA REPRÉSENTATION DU RÔLE DES FILLES DE LA CHARITÉ

Selon Louise de Marillac, les fonctions remplies quotidiennement par les Filles de la Charité avaient un objectif ultime à la fois spirituel et matériel. Certaines de ses historiennes affirment même que, "les actes des soeurs n'ont qu'une fonction conventionnelle, le but ultime étant la conversion des hommes, des femmes et des enfants qu'elles rencontrent"¹⁷³.

Mademoiselle Legras évoqua l'objectif spirituel des Filles de la Charité dans une lettre écrite à Vincent de Paul au mois d'août 1645:

Et ce qui de plus considérable; et s'il ne suffirait pas de dire que, outre le service corporel qu'elles rendent auxdits (sic) pauvres malades, Dieu donne bénédiction aux petits avertissements qu'elles leurs donnent pour leur salut, tant à ceux qui doivent mourir qu'à ceux qui doivent guérir, pour leur aider à bien vivre; ce qui fait un grand fruit (...).¹⁷⁴

¹⁷¹ Dinet-Lecomte. *Annales de démographie...* p.277.

¹⁷² Rapley. *op. cit.* p.34.

¹⁷³ Delagrangé. *op. cit.* p.219.

¹⁷⁴ Louise de Marillac. *op. cit.* I.124 bis. p.131. Voir aussi *Ibid.*1.160. p.181.

Monsieur Vincent soutenait et encourageait cette dimension spirituelle du travail des Filles de la Charité en leur proposant un modèle particulier: celui de la Vierge, et plus particulièrement la Vierge de la Visitation et de la reine des apôtres. Cet idéal, qui s'inscrivait dans une vague de grande popularité pour les dévotions mariales dans leur ensemble à l'époque, valorisait l'action missionnaire et apostolique de Marie.¹⁷⁵ Rapley explique l'importance de ce choix de dévotion pour les femmes en France au XVII^e siècle:

Si la Vierge avait été une missionnaire, pourquoi les autres femmes ne le seraient-elles pas aussi ? (...) L'idée que les femmes puissent participer à l'apostolat, que l'Église avait condamnée si fermement en se fondant sur l'autorité de Saint Paul, devenait digne de respect, si on s'appuyait sur l'autorité de la Vierge. (...) L'exemple de Marie, reine des apôtres, contribua à la reconnaissance de l'apostolat féminin.¹⁷⁶

Vincent de Paul et Louise de Marillac valorisaient également l'action des Filles de la Charité dans le monde en leur proposant un second modèle: celui du Christ vivant sur terre. Selon Mezzadri, "imiter le Christ, c'est l'imiter dans l'action, être présence et action de charité (...) "¹⁷⁷. À cette imitation de Jésus étaient étroitement liée la vertu d'humilité et l'importance d'être fidèle à la volonté divine, d'agir selon les vœux de la Providence.¹⁷⁸ De plus, Vincent de Paul liait l'imitation du Christ à la vocation évangélique. Il écrivit:

Notre vocation est (...) d'aller, non en une paroisse, ni seulement en un évêché, mais par toute la terre; et quoi faire ? Embrasser les coeurs des hommes, faire ce que le Fils de Dieu a fait, lui qui est venu mettre le feu au monde afin de l'enflammer de son amour.

¹⁷⁵ Rapley. *op. cit.* p.260-263. Delagrangé soutient même que "selon Vincent, toutes les pensées, les actes et paroles des Filles de la Charité doivent prendre leurs racines sur le modèle de vie de Marie".

Delagrangé. *op. cit.* p.42. Voir aussi. *Ibid.* p.35.

¹⁷⁶ Rapley. *op. cit.* p.263.

¹⁷⁷ Mezzadri. *op. cit.* p.107. Voir aussi Lafleur. *op. cit.* p.58.

¹⁷⁸ Sur l'humilité au XVII^e siècle, voir Mezzadri. *op. cit.* p.189.

Qu'avons-nous à vouloir sinon qu'il brûle et qu'il consume tout (...)¹⁷⁹.

Mademoiselle Legras quant à elle exposa l'importance de l'imitation de Jésus-Christ et du service du prochain pour les Filles de la Charité dans plusieurs lettres dont une écrite à une soeur Magdeleine datée du 27 juin 1645: "(...) l'obligation que nous avons d'imiter la manière de vie et d'agir de Notre Seigneur qui a toujours été sujet, qui a dit être sur la terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pas pour être servi"¹⁸⁰.

Vincent de Paul recherchait d'ailleurs des qualités qui se rapportent à cet idéal paysan, jeune, simple, solide et "terre à terre", chez les Filles de la Charité. Une lettre écrite à l'attention de Louise de Marillac en 1631 en témoigne d'ailleurs de sa confiance en la jeunesse: "Si cette bonne fille de dix-huit ans a bon sens et fermeté d'esprit, ne faites point de difficulté de lui laisser le soin des filles. Un bon esprit est meilleur en cet âge-là qu'un mal fait à cinquante ans"¹⁸¹.

De plus, Louise de Marillac cherchait à préserver, dans une certaine mesure, le caractère paysan des Filles de la Charité.¹⁸² C'est en effet à maintes reprises qu'elle demanda à ces dernières de prendre garde et de conserver une certaine distance en côtoyant les Dames de la Charité, de ne pas tisser de liens avec elles. La fréquentation des

¹⁷⁹ Vincent de Paul cité dans Mezzadri. *op. cit.* p.194.

¹⁸⁰ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.121. p.127.

¹⁸¹ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.86. p.132.

¹⁸² Signalons également que les Filles de la Charité portaient le vêtement modeste des paysannes de la région parisienne. Elles étaient vêtues de gris et portaient la coiffe couvrant leurs cheveux. Selon Mezzadri, elles devaient "éviter toute vanité, telle que l'usage de riches étoffes, de broderies (...)". Mezzadri. *op. cit.* p.73. Voir aussi Rapley. *op. cit.* p.289. Toujours selon Mezzadri, Vincent fait un "choix de classe" lorsqu'il est question des Filles de la Charité. Les membres de la compagnie provenaient le plus souvent des campagnes, une "façon de succiter du milieu des pauvres une solidarité salvatrice". Mezzadri. *op. cit.* p.70-71.

Dames ne devait pas altérer leur dévotion, diminuer leur ardeur. Ainsi la directrice écrivit-elle à soeur Jeanne Lepintre le 25 mai 1646

(...) Saluez bien la bonne Madame du Clos de ma part et lui soyez bien reconnaissante de la charité qu'elle exerce pour vous; mais au nom de Dieu, mes soeurs, prenez garde si vous demeurez, de ne pas vous lier d'attache avec pas une dame, pour ne pas vous engager à beaucoup perdre de temps.¹⁸³

En plus de valoriser l'image de la paysanne, Louise de Marillac et Vincent de Paul incitaient les Filles de la Charité à l'obéissance, la déférence ainsi qu'à la soumission à l'autorité. Ces vertus sont évidentes dans une lettre écrite à soeur Madeleine Mongert au mois de juin 1642. La directrice écrit: "(...) portez grand respect à Messieurs les Administrateurs, grand honneur à Messieurs les Ecclésiastiques; vous leur devez cela. (...)”¹⁸⁴. De plus, Louise de Marillac désignait fréquemment les Filles de la Charité par les vocables de “servantes” qui “servent” leurs “maîtres”.¹⁸⁵ Comme l'explique Rapley, “l'obéissance à l'autorité était la pierre angulaire du catholicisme tridentin. (...) Elle devint également la vertu civique suprême.”¹⁸⁶

4.3. LES DAMES DE LA CHARITÉ

4.3.1. LES RESPONSABILITÉS DES DAMES DE LA CHARITÉ

Si les Filles de la Charité oeuvraient quotidiennement sur l'avant scène du projet caritatif français entre 1630 et 1660, l'action des Dames de la Charité se situait

¹⁸³ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.141. p.149. Louise de Marillac émet des conseils semblables dans une lettre écrite à Barbe Angiboust vers 1646 alors que cette dernière sert la reine à Fontainebleau. *Ibid.* 1.435. p. 187-188.

¹⁸⁴ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.441. p.76. Voir aussi une lettre à soeur Jeanne Lepintre datée du 25 mai 1646. *Ibid.* 1.141. p.149.; *Ibid.* 1.19. p.29.; *Ibid.* 1.399. p.53.; *Ibid.* 1.105. p.114 et *Ibid.* 1.125 bis. p.117.

¹⁸⁵ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.547. p.81.

¹⁸⁶ Rapley. *op. cit.* .22.

principalement dans les coulisses, à Paris comme en province¹⁸⁷. Comme l'explique Rapley, l'association des Dames rendait possible l'existence des Filles de la Charité: "(Elle) fut à l'origine de la puissance de la Compagnie et de sa croissance, sans égard pour ainsi dire à la dépense"¹⁸⁸. Exception faite de l'assistance spirituelle des malades (leur objectif ultime)¹⁸⁹, le champs d'action de ces Dames, qui étaient au nombre d'environ 200 à 300¹⁹⁰, devint, avec les années, principalement axé sur le prélèvement de fonds, la fondation d'institutions et la répartition des ressources.

En effet, les Dames étaient les premières responsables de la sollicitation et de la distribution de biens et d'argents destinés aux entreprises caritatives de Vincent de Paul et de Louise de Marillac.¹⁹¹ Comme l'évoque Coste, leurs efforts prenaient une ampleur fort considérable: "(...) C'était un spectacle (...) de voir les maisons des dames (...) remplies de toutes ces hardes (...) et devenues comme des magasins et des boutiques de marchands en gros"¹⁹². De plus, étant proches des lieux du pouvoir, les Dames étaient les personnes toutes choisies pour aborder les élites puissantes et fortunées du royaume afin de faire avancer leurs causes. Elles furent les grandes responsables de la fondation des Enfants

¹⁸⁷ Sur les activités des Dames de la Charité en région, voir le récit du voyage à Nantes effectué en 1646 par Louise de Marillac. Louise de Marillac. *op. cit.* 1.159. p.175.

¹⁸⁸ Rapley. *op. cit.* p.138.

¹⁸⁹ Selon Coste, les officières des Dames de la Charité choisissaient les plus zélées et les plus pieuses afin qu'elles préparent les malades à la confession générale suite à leur admission à l'hôpital. Coste. *Vincent de Paul et les Dames...* p.14-15. Il ajoute "qu'elles passaient ainsi de salle en salle, de lit en lit, consolaient, instruisaient, encourageaient, préparaient à la mort, gagnant à Dieu des âmes qui l'avaient quitté depuis longtemps et parfois ramenaient des hérétiques à la foi". *Ibid.* p.8.

¹⁹⁰ Rapley. *op. cit.* p.129.

¹⁹¹ Voir entre autre Louise de Marillac. *op. cit.* 1.196. p.228. Lettre du 19 octobre 1647 dans laquelle Mademoiselle Legras écrit: "Elles (les Dames) m'ont chargée de solliciter Monsieur Drouart pour recevoir cinq cents livres d'une part, et deux cents de l'autre, et ce par l'ordre de Madame la Duchesse D'Aiguillon". Et *Ibid.* 1.117. p.124. Lettre du mois de mars 1645 dans laquelle Louise de Marillac fait part des besoins financiers de la Compagnie des Filles de la Charité à la chancelière de Dames de la Charité.

¹⁹² Coste. *op. cit.* p.39.

Trouvés, maison d'accueil pour les enfants abandonnés¹⁹³, et de nombreux hôpitaux¹⁹⁴ en province et outre-mer. Et finalement, comme le décrit Rapley:

(...) c'était les Dames qui décidaient en grande partie des voies qu'allait emprunter la compagnie, et souvent d'ailleurs en fonction de leurs priorités territoriales. (...) Les Dames avaient le pouvoir de prescrire non seulement où iraient les soeurs, mais aussi ce qu'elles y feraient.¹⁹⁵

4.3.2. LA REPRÉSENTATION DU RÔLE DES DAMES DE LA CHARITÉ

Louise de Marillac reconnaissait l'importance de l'oeuvre des Dames de la Charité. Elle écrivait: "(...) les Dames (...) ont secouru si charitablement et si magnifiquement les pauvres que Paris a été l'admiration et l'exemple de tout le royaume"¹⁹⁶. Pour la directrice des Filles de la Charité, les Dames de la Charité constituaient un modèle à imiter pour les Filles de la Charité.¹⁹⁷ Elle évoqua ce sentiment dans une lettre relatant un voyage à Nantes réalisé en 1646.

(...) cela (aller porter la collation) servirait beaucoup aux malades, ferait pour elles une action bien agréable à Dieu et où elles pourraient bien gagner et même que cela donnerait consolation à nos soeurs qui s'exciteraient de leur exemple et recevraient avec respect les

¹⁹³ *Ibid.* p.26. Voir aussi Delagrange. *op. cit.* p.288.

¹⁹⁴ Selon Delagrange, les Dames adhèrent à l'idéologie du renfermement dans le cadre de la création de l'hôpital général de Paris dont elles furent les premières promotrices. "Les dames voient grand, écrit-elle, non seulement elles pense recueillir un nombre illimité de pauvres, mais elles estiment aussi que le renfermement doit se faire par la force". Delagrange. *op. cit.* p.298.

¹⁹⁵ Rapley. *op. cit.* p.138.

¹⁹⁶ Louise de Marillac cité dans Coste. *op. cit.* p.59.

¹⁹⁷ De très nombreuses lettres écrites par Louise de Marillac rappellent aux Filles de la Charité qu'elles doivent respect aux Dames de la Charité. Elle écrit dans l'une d'elle au mois de juillet 1646: "(...) Dieu demande de nous: (...) un grand respect envers les prêtres et Messieurs les médecins, et les dames; sans cela, mes soeurs, je vous avertis que nous deviendrons insolente jusques à un tel point que les dames seront contraintes de nous chasser, et (...)". Louise de Marillac. *op. cit.* 1.144. p.153. Louise de Marillac encourage d'ailleurs les Filles de la Charité à maintenir de bonnes relations avec les Dames de la Charité. Voir entre autres *Ibid.* 1.555. p.577. Mademoiselle Legras y écrit à Soeur Laurence Dubois le 4 décembre 1657: "Je loue Dieu de tout mon coeur que vous soyez en grande paix avec les Dames de la Charité ; (...)".

avertissements qu'elles leur feraient l'honneur et la charité de leur donner"¹⁹⁸.

Vincent de Paul rencontrait les Dames de la Charité à chaque semaine afin de les guider et les encourager. Selon Delagrangé, "Vincent joue le rôle d'arbitre, préférant laisser à ces Dames le soin de prendre les décisions ultimes, à moins que les solutions envisagées lui paraissent irréalistes. (...) Elles lui reprochent parfois son manque d'autorité"¹⁹⁹. Mais si les gestes charitables de Dames de la Charité étaient admirés et si ces dernières disposaient d'une très grande liberté dans leurs actions, Vincent de Paul et Louise de Marillac notaient toutefois les manquements et les lacunes des Dames. Ce faisant, les collaborateurs élaboraient une série de recommandations et de conseils qui étaient transmis aux Dames de la Charité par Monsieur Vincent.²⁰⁰ Car comme l'explique Delagrangé, malgré le statut social des Dames "il n'hésite pas cependant à avertir ces princesses des erreurs qu'elles commettent, et qui sont bien souvent dues à leur manque de persévérance"²⁰¹.

Finalement, Vincent de Paul cherchait à protéger les Dames de la Charité dans l'exercice de leurs oeuvres. Une lettre écrite à Louise de Marillac par Vincent de Paul au mois de mars 1638 témoigne bien du souci manifesté par les collaborateurs à l'égard de la santé et de la sécurité des Dames. Cette lettre fait allusion aux visites de quatorze Dames

¹⁹⁸ Louise de Marillac. *op. cit.* 1.159. p.175.

¹⁹⁹ Delagrangé. *op. cit.* p.284.

²⁰⁰ Coste. *op. cit.* p.8. Voir aussi, Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.42. p.78.

²⁰¹ Delagrangé. *op. cit.* p.287.

auprès des malades de la salle du Légat²⁰² de l'Hôtel-Dieu, une salle réservée aux malades atteints de maladies infectieuses.

Je vous supplie de plus de me mander s'il est vrai de ce que m'a dit Madame Goussault (chancelière des Dames de la Charité), que vous avez quelques bonnes filles dévotes qui aient disposition à s'appliquer au spirituel des femmes du Légat, au lieu des 14 dames. Il me semble qu'il est à souhaiter que cela soit ainsi; autrement, l'on sera toujours dans l'appréhension que lesdites dames n'y prennent mal.²⁰³

²⁰² Selon Coste, le nom de cette salle provient du cardinal du Prat, légat du pape en France, qui l'avait contruite vers 1530. Coste. *Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens...* p.459. note 2.

²⁰³ Vincent de Paul. *op. cit.* vol.1. 1.313. p.459.

CHAPITRE 5: BILAN ET CONCLUSION

Face aux années de misère les plus accablantes du “Grand siècle”, les années 1630-1660, une partie de la population française s’organisa afin de venir en aide aux plus démunis. Parmi ces gens, les femmes laïques occupèrent une place déterminante. Elles constituaient en fait l’épine dorsale du mouvement caritatif de l’époque. Réunies dans diverses organisation au visage laïque, elles furent présentes et actives à tous les niveaux. En effet, les femmes, souvent associées à des collaborateurs masculins, furent les administratrices, les gestionnaires, les financières, les infirmières et les conseillères spirituelles au sein de ce système d’assistance sociale naissant.

Louise de Marillac et Vincent de Paul, deux des principaux acteurs du mouvement caritatif laïc, reconnurent l’importance du rôle actif et public des femmes dans leur campagne contre la misère physique et spirituelle des pauvres. Ils considéraient que les femmes constituaient des instruments indispensables dans leur lutte pour le salut des plus démunis. En effet, les Dames de la Charité veillaient à l’accroissement des ressources financières destinées aux projets caritatifs alors que les Filles de la Charité, véritables “mercenaires de la charité”, assuraient le fonctionnement de ce jeune système de l’assistance sociale en remplissant une multitude de tâches dont la distribution de médicaments, de nourriture, le soin des malades, l’assistance spirituelle et l’enseignement.

Afin d’assurer le bon fonctionnement de ces entreprises caritatives, entreprises d’une ampleur fort importante et réalisées par un personnel nombreux, d’origine modeste et initialement peu formé, Louise de Marillac et Vincent de Paul proposaient un modèle, un idéal féminin aux Filles de la Charité. Selon ce modèle, révélé dans leur correspondance

par les nombreuses recommandations qu'ils adressèrent à leurs subordonnées, la Fille de la Charité idéale était d'origine paysanne, humble, obéissante, déférente, soumise, simple, travaillante, habitée par une forte vocation et guidée par la divine providence.

Pour Louise de Marillac, les activités caritatives des femmes avec lesquelles elle travaillait, quoique publiques, ne revêtaient pas une dimension à proprement dit politique. Ses écrits révèlent qu'elle percevait plutôt leur rôle comme une extension, structurée et organisée, de leurs activités traditionnelles²⁰⁴. "Si l'oeuvre est regardée comme politique, écrivait Mademoiselle Legras, il semble que les hommes la doivent entreprendre, si elle est regardée comme oeuvre de charité, les femmes la peuvent entreprendre"²⁰⁵. Une telle représentation de l'action caritative féminine, relativement conservatrice et conforme aux idéaux de l'époque fut probablement fortement contributive au succès des entreprises de Louise de Marillac, des Dames de la Charité et des Filles de la Charité. Car comme l'explique Rapley, "ce genre d'action leur était parfaitement coutumier et ne menaçait pas l'équilibre social du XVII^e siècle"²⁰⁶.

Mais, sous cette façade relativement conservatrice, sous le couvert de la continuité de la tradition, les écrits de Louise de Marillac et de Vincent de Paul révèlent que les projets de la première, des Filles de la Charité et des Dames de la Charité comportaient certaines facettes fort novatrices. Cette dimension novatrice se manifestait d'abord par l'importance accordée à la prédication féminine, au rôle spirituel des femmes (encouragées à suivre l'exemple Jésus Christ et de la Vierge de la Visitation et de la reine des apôtres).

²⁰⁴ Car comme l'explique Rapley: "Dans la tradition catholique française, la pratique de la charité envers les pauvres avait toujours été une prérogative féminine". Rapley. *op. cit.* p. 118.

²⁰⁵ Louise de Marillac citée dans Rapley. *op. cit.* p.141. Voir aussi Delagrangé. *op. cit.* p.109.

²⁰⁶ Rapley. *op. cit.* p.141.

De plus, la dimension novatrice de leur contribution se retrouvait éloquemment exprimée par le caractère manifestement féminin, public et professionnel de leur travail. En effet, encadrées par une structure organisée et hiérarchisée, les femmes élaborèrent une première forme professionnelle d'action caritative laïque, une forme professionnelle où les femmes elles-mêmes occupaient habituellement les principaux postes de direction et de "leadership".

Ces milliers de femmes qui contribuèrent par leur implication aux projets caritatifs des années 1630-1660 au mouvement de "féminisation de l'Église" étaient motivées par une multitude de facteurs agissant de concert, des motifs à la fois égoïstes et altruistes. Il s'agissait d'une vocation²⁰⁷, d'une forme de maternité spirituelle²⁰⁸, d'un moyen d'actualisation et de réalisation personnelle et collective²⁰⁹, d'une possibilité d'occuper des postes de responsabilité et d'autorité dans la sphère publique, de la concrétisation d'un authentique désir de soulager la misère de son prochain, d'un exutoire de la dépression et de l'anxiété²¹⁰, d'un moyen de gagner son salut²¹¹. L'action caritative constituait finalement une avenue toute choisie pour la réalisation des aspirations des femmes²¹². C'est en choisissant cette avenue que Louise de Marillac, les Filles de la Charité et les

²⁰⁷ Voir Dinet-Lecomte. *Annales de démographie...* Louise de Marillac insiste à maintes reprises sur la vocation qui habite les Filles de la Charité. Voir entre autre Louise de Marillac. *op. cit.* 1.64. p.77-78. Elle y écrit: "Vous voyez, ma chère Soeur, les obligations que nous avons à être fidèles à notre sainte vocation; (...)".

²⁰⁸ Dumont. *op. cit.* p.52.

²⁰⁹ G. Lerner note "le rôle non équivoque joué par l'engagement religieux et mystique pour permettre aux femmes une voir d'émancipation personnelle". Lerner cité dans Dumont. *op. cit.* p.30. Voir aussi Shulte van Kessel. *op. cit.*

²¹⁰ Louise de Marillac encourage certaines des Filles de la Charité à travailler pour vaincre la tentation de la déprime, une tentation donnée par le diable. Elle écrit à Soeur Claude "(...) c'est pourquoi, ma chère Soeur, je vous conseille de travailler les plus que vous pourrez à surmonter cette fâcheuse tentation (...)". Louise de Marillac. *op. cit.* 1.102. p.74-75.

²¹¹ Sur l'importance de la peur dans l'univers mental des français de l'Ancien Régime voir J. Delumeau. *La peur en Occident.* Paris, Fayard, 1988.

²¹² Dumont. *op. cit.* p.8.

Dames de la Charité devinrent “un facteur important de changement dans la société française”²¹³.

²¹³ Rapley. *op. cit.* p.18.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

- Le Gras, Mlle. *Lettres de Louise de Marillac*. éd. privée, 1890. 2 volumes.
- Louise de Marillac. *Écrits Spirituels*. éd. annotée de L. Sullivan, Tours, Mame, 1983.
- Louise de Marillac. *Spiritual Writings*. éd. annotée de L. Sullivan, Brooklyn, New York, New City Press, 1991.
- Vincent de Paul. *Correspondance, Entretiens, Documents*. éd. annotée de P. Coste, Paris, Lecoffre, 1920-25. 14 volumes.

ÉTUDES

- Albistur, M. et D. Armogathe. *Histoire du féminisme français du moyen-âge à nos jours*. 2 vol., Paris, Éditions des femmes, 1978.
- Ariès, P. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris, Seuil, 1973.
- Braudel, F. et E. Labrousse et al., *Histoire économique et sociale de la France*, vol.2: *des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel (1660-1789)*. Paris, PUF, 1970.
- Brémond, H. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*. 12 vol., Paris, Bloud et Gay, 1916-1933.
- Briggs, R. *Early Modern France 1560-1715*. Oxford, O.U.P., 1977.
- Cabourdin, G. et G. Viard. *Lexique historique de la France d'ancien régime*. Paris, Armand Colin, 1981.
- Calvet, J. *Saint Vincent de Paul*. Paris, Éditions Albert, 1948.
- Chalumeau, R.P. "L'assistance aux malades pauvres au XVII^e siècle", *XVII^e siècle*. 90-1, 1971, 75-86.
- Charpy, E. *Spiritualité de Louise de Marillac. Itinéraire d'une femme*. Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- Chaunu, P. *L'Église, culture et société: essais sur la Réforme et la Contre-Réforme*. Paris, S.E.D.E.S., 1984.

- Chesnay, C. "La spiritualité des laïcs", *XVII^e siècle*. 62-3, 1964, 30-46.
- Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Le jour éditeurs, 1992.
- Cornette, J. *Histoire de la France: l'affirmation de l'État absolu 1515-1652*. Paris, Hachette, 1994.
- Coste, P. *Le grand saint du siècle: Monsieur Vincent*. 2 vol., Paris, Desclée de Brouwer, 1931.
- Coste, P. *Saint Vincent de Paul et les dames de la Charité*. Paris, Bloud et Gay, 1918.
- Daniel, H. *Callot's Etchings*. New York, 1974.
- Dauphin, C. et al. "Culture et pouvoir des femmes: essai d'historiographie". *Annales ESC*. Mars-avril 1986, 2, 271-293.
- Davis, N.Z. *Society and Culture in Early Modern France*. Stanford, S.U.P., 1975.
- Davis, N.Z. et A. Farge. *Histoire des femmes en Occident*. Paris, Plon, 1991.
- Delagrangé, A.M. *L'apôtre des femmes dans la France du XVII^e siècle: Saint Vincent de Paul, serviteur et avocat de leur dignité*. Thèse de doctorat inédite. French and Italian Department, University of Massachusetts, Amherst, 1995.
- Delumeau, J. *Naissance et affirmation de la Réforme*. Paris, P.U.F., 1968.
- Delumeau, J. *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*. Paris, P.U.F., 1971.
- Delumeau, J. *La peur en Occident*. Paris, Fayard, 1978.
- Delumeau, J. *Un chemin d'histoire*. Paris, Fayard, 1981.
- Deyon, P. "À propos du paupérisme au milieu du XVII^e siècle: peinture et charité chrétienne", *Annales E.S.C.* 22, janv.-juin 1967, 137-53.
- Dinet-Lecomte, M.C. "Les soeurs hospitalières au service des pauvres malades aux XVII^e et XVIII^e siècles". *Annales de démographie historique*. 1994, p.276-291.
- Dinet-Lecomte, M.C. "Les religieuses hospitalières dans la France moderne: une même vocation dans une multitude d'instituts". *Revue de l'histoire de l'Église de France*. 205, 1994, p.195-216.

Dubois, E. "The Education of Women in Seventeenth Century France", *French Studies*. 32, 1, 1978, 1-19.

Duby, G. et A. Wallon. *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975.

Dumont, M. *Les religieuses sont-elles féministes?*. Montréal, Bellarmin, 1995.

Dulong, C. *La vie quotidienne des femmes au Grand siècle*. Paris, Hachette, 1984.

Dupâquier, J. *Histoire de la population française. 2. De la Renaissance à 1789*. Paris, P.U.F., 1988.

Ferté, J. *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*. Paris, Vrin, 1962.

Foucault, M. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris, Gallimard, 1972.

Goubert, P. *L'Ancien Régime. 2. Les pouvoirs*. Paris, Armand Colin, 1969.

Goubert, P. *La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle*. Paris, Hachette, 1982.

Gutton, J.P. *La société des pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*. Paris, PUF, 1974.

Harding, S. (sous la dir. de) *Feminism and Methodology*. Milton Keynes, Open University Press, 1987.

Horowitz, M.C. "The Woman Question in Renaissance Texts". *History of European Ideas*. 4-5, 8, 1987, 587-595.

Hufton, O. "Survey articles Women in History 1: Early Modern Europe". *Past and Present*. 101, 1983, 125-41.

Kelly-Gadol, J. "The Social Relation of the Sexes: Methodological Implications of Women's History". *Signs: Journal of Women in Culture and Society*. 1, 4, 1976, 809-823.

King, M.L. *Women of the Renaissance*. Chigago, U.C.P., 1991.

Ladurie, E. et M. Morineau. *Histoire économique et sociale de la France*. Tome 1, Paris, P.U.F., 1977.

Lafleur, K.B. *Louise de Marillac: A Light in the Darkness. A Woman of Yesteryear, a Saint and a Model for Today*. New York, New York City Press, 1996.

Lapointe, J. et M. Eichler. *Le traitement objectif des sexes dans la recherche*. Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1985.

Lebrun, F. *Histoire des catholiques en France du XV^e siècle à nos jours*. Toulouse, Privat, 1980.

Lebrun, F. *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*. Paris, Armand Colin, 1978.

Le Roy Ladurie, E. et M. Morineau. *Histoire économique et sociale de la France*. Tome 1, Paris, P.U.F., 1977.

Le Roy Ladurie, E. *L'Ancien Régime. L'absolutisme en vraie grandeur (1610-1715)*. Tome 1, Paris, Hachette, 1991. (coll. Histoire de France).

Mandrou, R. *Introduction à la France moderne*. Paris, Albin Michel, 1961.

Méthivier, H. *L'Ancien Régime*. Paris, P.U.F. 1968.

Mezzadri, L. *Vincent de Paul. 1581-1660*. Paris, Desclée de Brouwer, 1985.

Molette, C. *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*. Paris, éd. de Paris, 1974.

Mousnier, R. *Les institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*. 2 vol., Paris, P.U.F., 1974.

O'Donnell, H. "Vincent de Paul: His life and Way" dans *Vincent de Paul and Louise de Marillac. Rules, Conferences, and Writings*. (éd. F. Ryan et J.R. Rybolt). Mahwah, New Jersey, 1995.

Poisenet, M.D. *De l'anxiété à la sainteté: Louise de Marillac*. Paris, Fayard, 1958.

Portemer, J. "Réflexions sur les pouvoirs de la femme selon le droit français au XVII^e siècle". *XVII^e siècle*. 144, juil.-sept. 1984, 189-199.

Poutet, Y. "L'enseignement des pauvres dans la France du XVII^e siècle". *XVII^e siècle*. 90-1, 1971, 87-110.

Rapley, E. *Les dévotes. Les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*. Montréal, Bellarmin, 1995.

Reinharz, S. *Feminist Methods in Social Research*. New York, Oxford University Press, 1992.

Roche, D. et P. Goubert. *Les Français et l'Ancien Régime. 1. La société et l'État*. Paris, Armand Colin, 1991.

Roelker, N. "The Appeal of Calvinism to French Noblewomen of the Sixteenth Century". *The Journal of Interdisciplinary History*. 4, printemps 1972, 391-418.

Ronzeau, P. "La femme au pouvoir ou le monde à l'envers". *XVII^e siècle*. 108, 1975, 9-33.

Ryan, F. et J. Rybolt. *Vincent de Paul and Louise de Marillac. Rules, Conferences, and Writings*. Mahwah, New Jersey, Paulist Press, 1995.

Six, J.F. *Saint Vincent de Paul*. Paris, Éditions du centurion, 1980.

Shulte van Kessel, E. "Vierges et mères entre ciel et terre. Les chrétiennes des premiers temps moderne". *Histoire des femmes en Occident*. Paris, Plon, 1991, t.3. p.141-174.

Tallon, A. *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*. Paris, Cerf, 1990.

Taveneaux, R. *Le catholicisme dans la France classique*. 2 vol. Paris, S.E.D.E.S., 1980.

Truchet, J.(dir.) *Le XVII^e siècle. Diversité et cohérence*. Paris, Berger-Levrault, 1992.

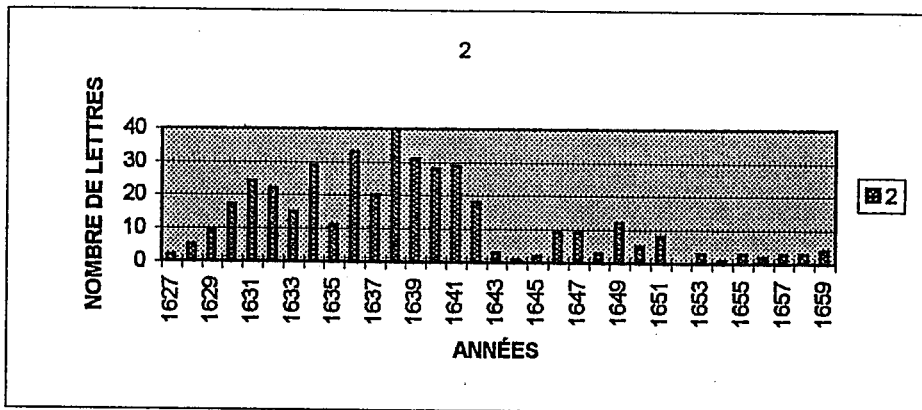
Udovic, E.R. "Seventeenth-Century France". dans *Vincent de Paul and Louise de Marillac. Rules, Conferences, and Writings*". (éd. F. Ryan et. J.E. Rybolt). Mahwah, New Jersey, Paulist Press. 1995.

Woodgate, M.V. *St. Louise de Marillac. Foundress of the Sisters of Charity*. London, B. Herder Book Co. 1946.

ANNEXE

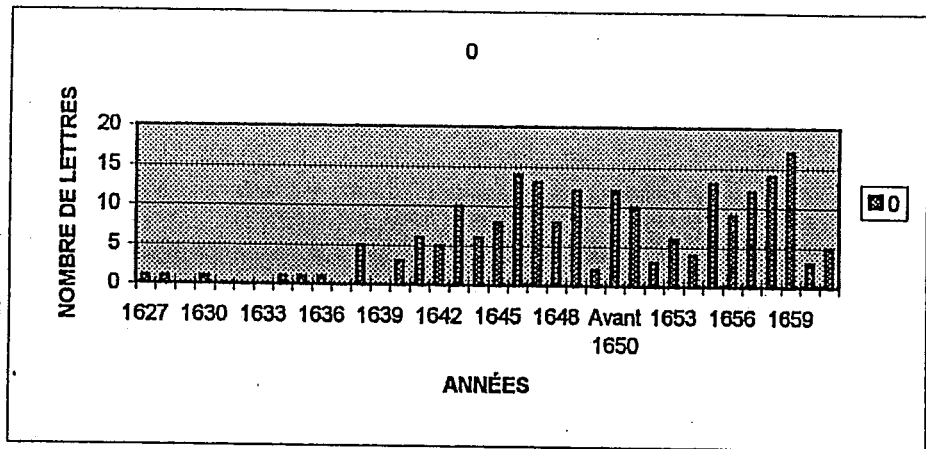
Année	Nombre de lettres
1626	2
1627	2
1628	5
1629	9
1630	17
1631	24
1632	22
1633	15
1634	29
1635	11
1636	33
1637	20
1638	40
1639	31
1640	28
1641	29
1642	18
1643	3
1644	1
1645	2
1646	9
1647	9
1648	3
1649	12
1650	5
1651	8
1652	0
1653	3
1654	1
1655	3
1656	2
1657	3
1658	3
1659	4
Total	406

**1.1. Lettres de Vincent de Paul
à Louise de Marillac
1626-1660**



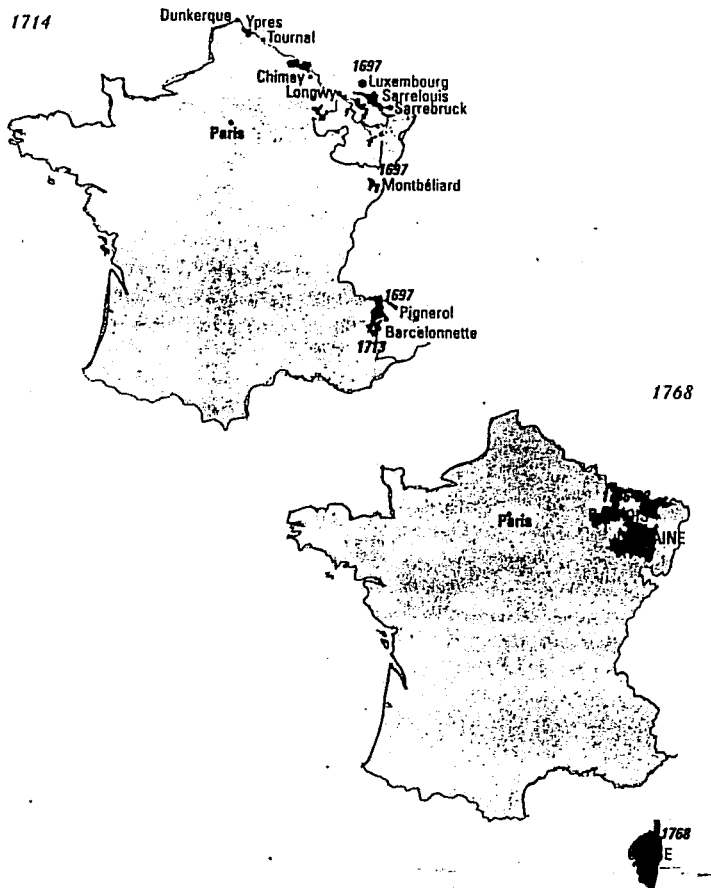
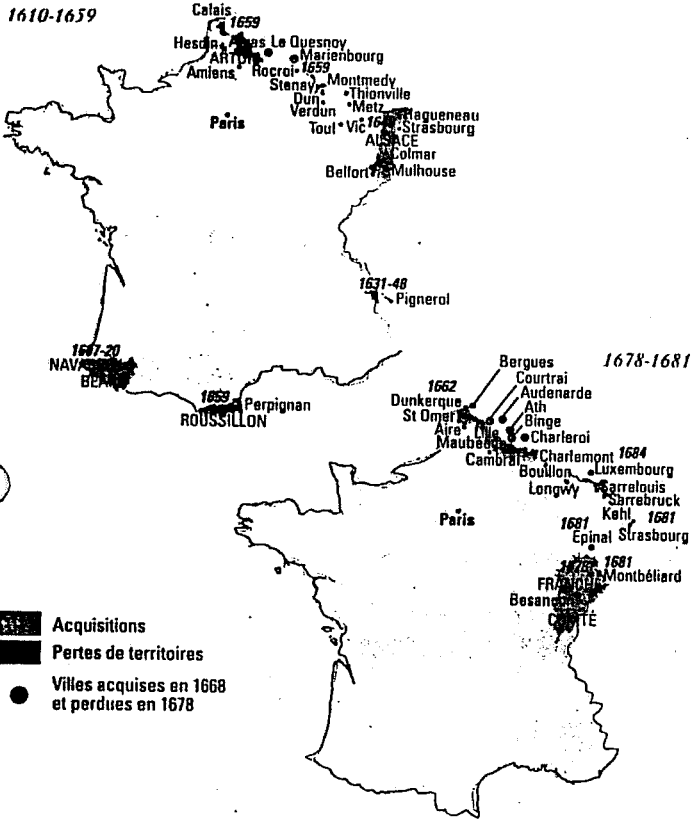
Année	Nombre de lettres
1626	0
1627	1
1628	1
1629	0
1630	1
1631	0
1632	0
1633	0
1634	1
1635	1
1636	1
1637	0
1638	5
1639	0
1640	3
1641	6
1642	5
1643	10
1644	6
1645	8
1646	14
1647	13
1648	8
1649	12
1650	2
Avant 1650	12
1651	10
1652	3
1653	6
1654	4
1655	13
1656	9
1657	12
1658	14
1659	17
1660	3
Après 1650	5
Total	194

**1.2. Lettres de Louise de Marillac
à Vincent de Paul
1626-1660**

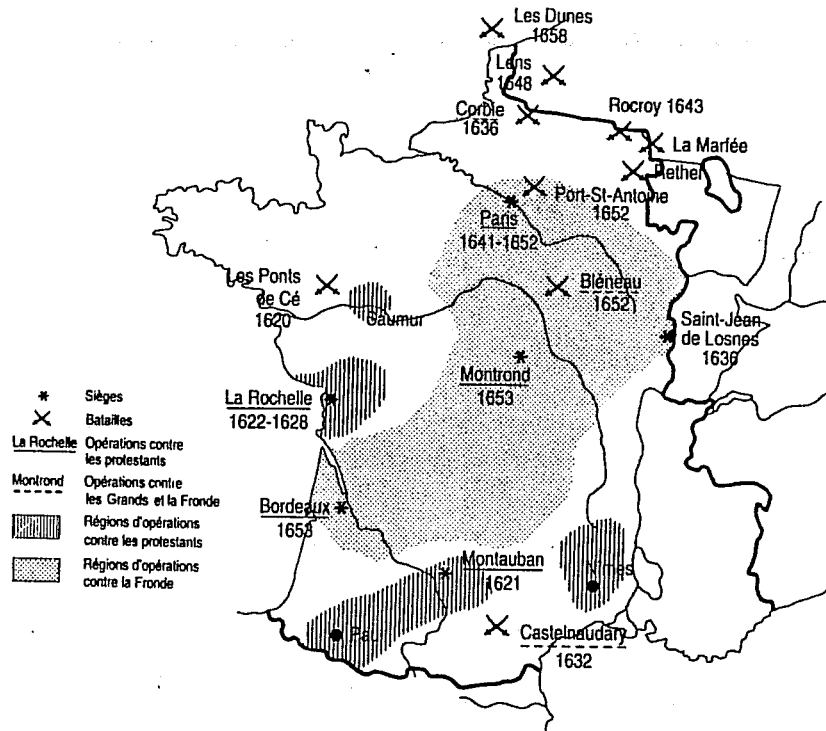


L'extension du territoire français de 1610 à 1768

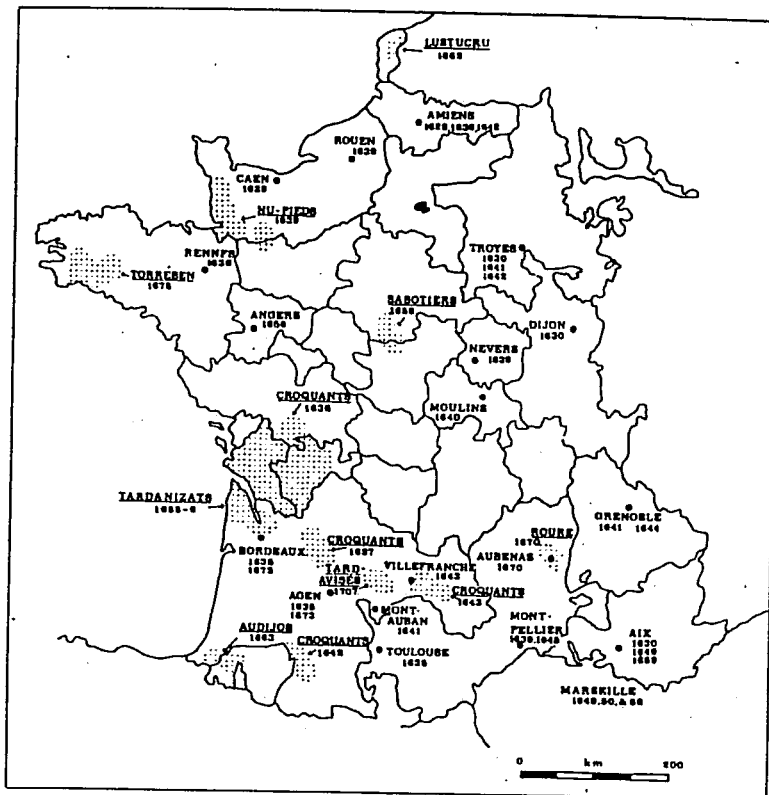
EXTENSION DU TERRITOIRE FRANÇAIS DE 1610 À 1768



Les insurrections des protestants et des Grands

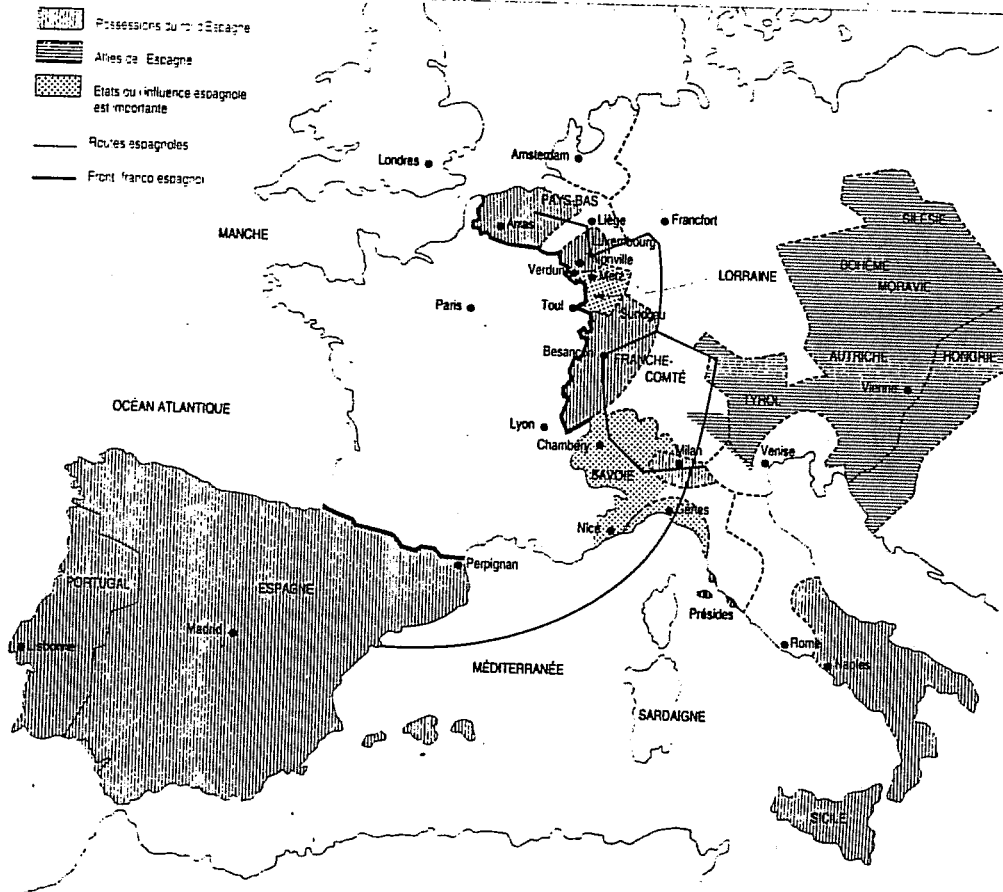


Quelques révoltes populaires



in R. Bonney, *Political Change in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, Oxford University Press, Oxford, 1978, p. 215.

L'étroite espagnole



Eaux-fortes de J. Callot



176 Seated Beggar Eating.

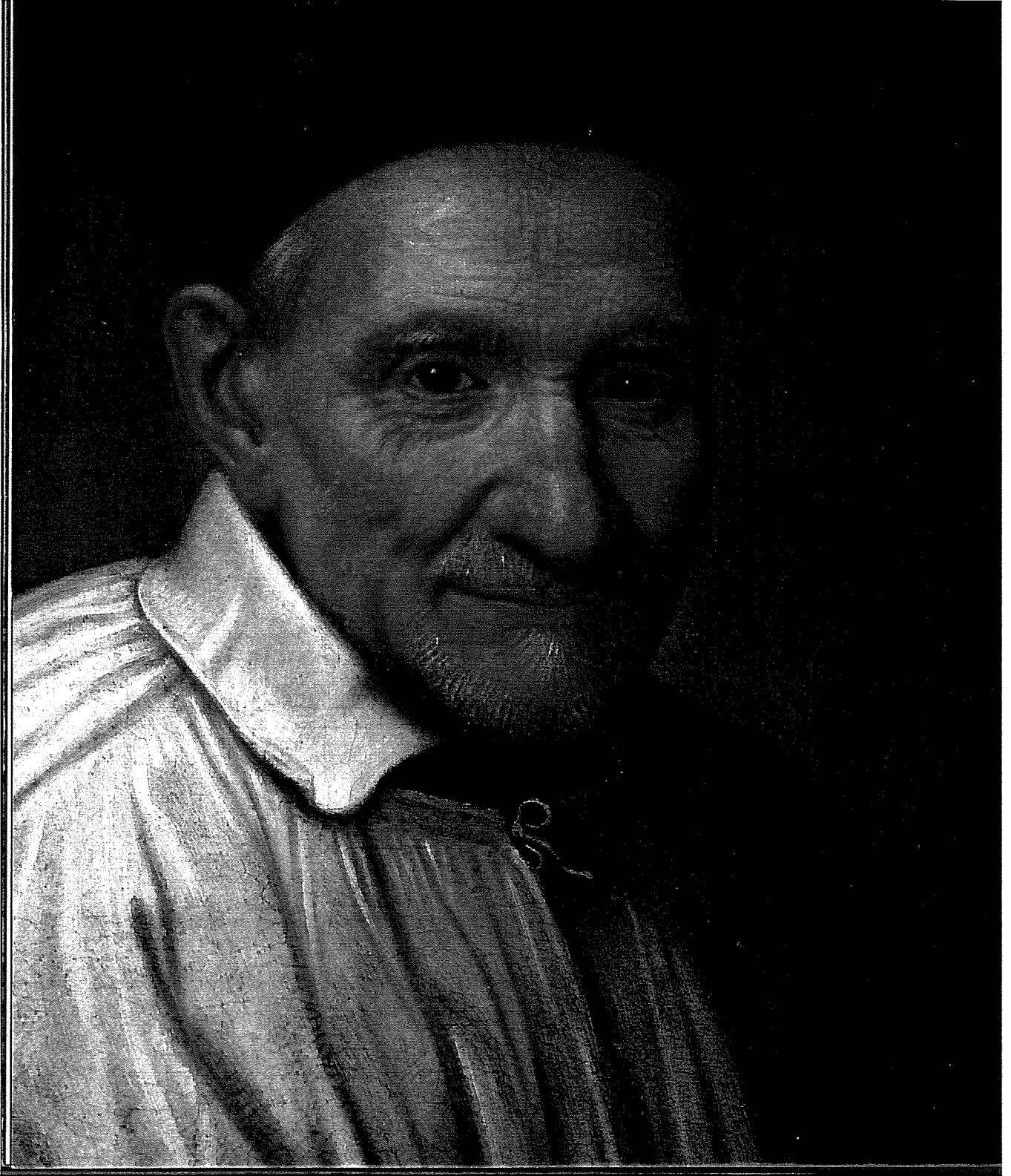


175 Beggar Woman Holding Coins.



177. Beggar Woman with Cats.





RÉFÉRENCES DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS EN ANNEXE

Carte de l'extension du territoire français de 1610 à 1768: Le Roy Ladurie, E. *L'Ancien Régime. L'Absolutisme en vraie grandeur (1610-1715)*. Tome 1. Paris, Hachette, 1991. (coll. Histoire de France.

Carte des insurrections des protestants et des Grands: Truchet, J. (dir.). *Le XVII^e siècle. Diversité et cohérence*. Paris, Berger-Levrault, 1992. p.48. (d'après *Histoire militaire de la France*, sous la dir. de A. Corvisier, Tome 1, p.379.)

Carte des révoltes populaires: Cornette, J. *Histoire de France: l'affirmation de l'État absolu. 1515-1652*. Paris, Hachette, 1994. p.180.

Carte de l'étreinte espagnole: Truchet, J. (dir.). *Le XVII^e siècle. Diversité et cohérence*. Paris, Berger-Levrault, 1992. p.50. (d'après R. Mousnier. *Histoire générale des civilisations XVI^e et XVII^e siècles*. 4^e édition, P.U.F., p.188)

Eaux-fortes de J. Callot: Daniel, H. *Callot's Etchings*. New York, 1974.

Illustration de Louise de Marillac: Tableau de Gaspard Duchange (1704), Maison mère des Filles de la Charité, Paris. Présenté dans Six, J.F. *Saint Vincent de Paul*. Paris, Éditions du centurion, 1980.

Illustration de Vincent de Paul: Tableau de Simon François de Tours, Maison mère des Lazaristes, Paris. Présenté dans Six, J.F. *Saint Vincent de Paul*. Paris, Éditions du centurion, 1980.

